RAPPORT ANNUEL 2022

Dépôt GED le 30 mai 2023

SOCIETE CHAMBERIENNE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vente d'énergie

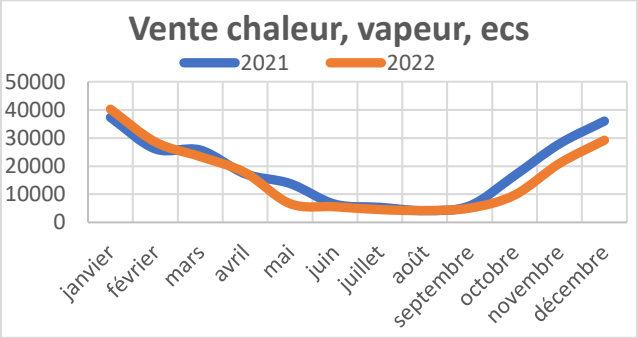

Prix moyen de la chaleur TTC

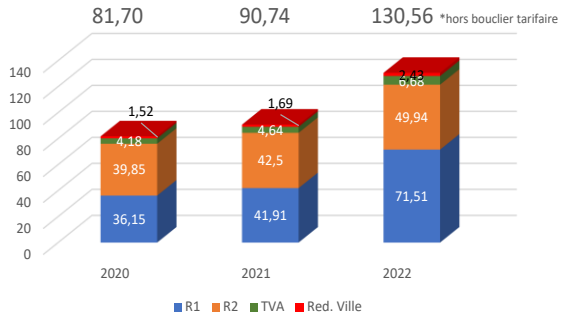

Abonnés et puissance souscrite

Points de livraison

Puissance KW

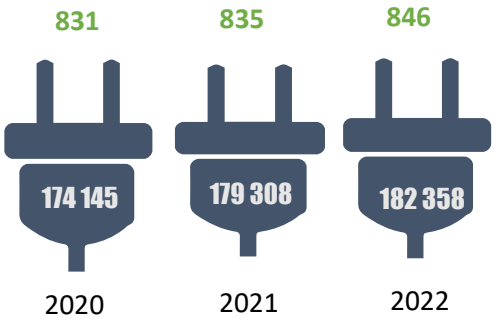

Bilan emission carbone

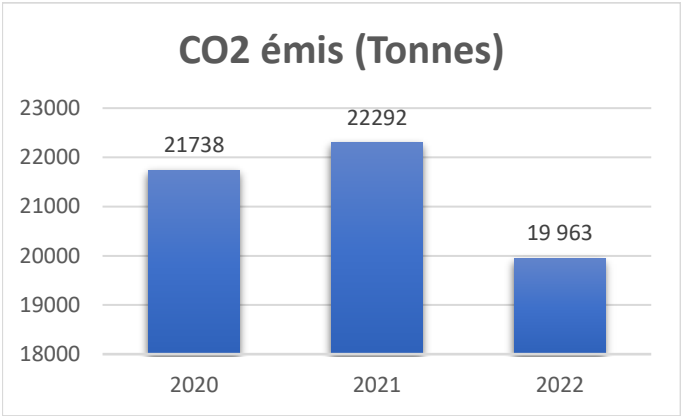

Mixité des énergies utiles

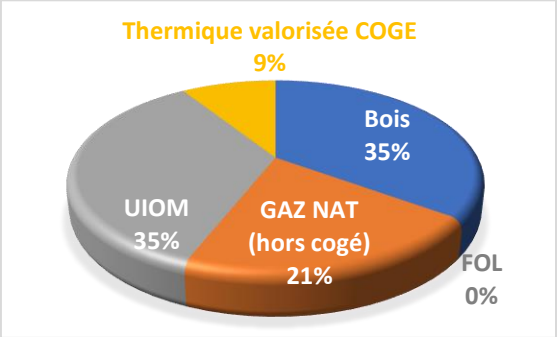

Energie livrée (MWh)

Poids CO2 Réseau (kg/ MWh d'énergie entrante)

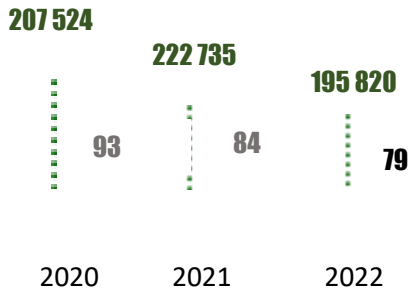

Le bois énergie

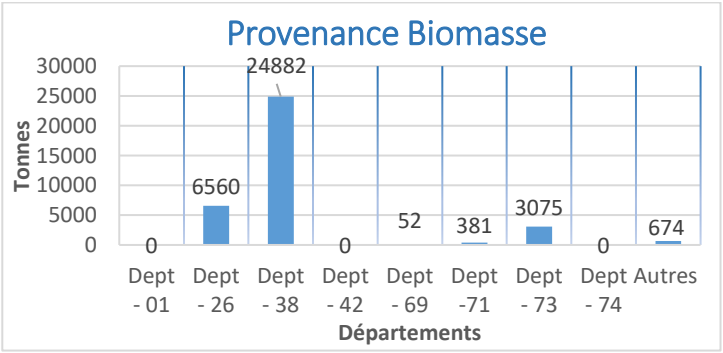

Le Bois énergie

Quantité de bois utilisée pour le réseau de chaleur

35 661 Tonnes – 98 718 MWh Pci

INDICATEURS PROTOCOLE

Dans le cadre du protocole de janvier 2020, la Ville et SCDC ont convenu d'utiliser des indicateurs de performance afin de permettre de mesurer et suivre les performances énergétiques et environnementales du réseau de chaleur sur lesquels SCDC s'engage à un certain niveau d'amélioration.

Ces indicateurs de performance sont en partie issus des fiches descriptives des indicateurs de performance majeurs pour les réseaux de chaleur et de froid définis dans par l'IGD et l'AMF dans le cadre de la Charte des services publics locaux (édition mars 2009).

Indicateurs selon protocole avec engagements			*2022*		
Indicateurs 2022	**Lieu**	**Objectifs**	**Résultat**	**% Ecart**	**Commentaires**
Pertes en eau (m3)	**Chambéry**	30 000	23 613	21,3%	La performance est confirmée
	Chambéry le haut	11 000	8 017	27,1%	La performance est confirmée
Rendement générateurs (%)	**Gaz Bissy**	88,0%	85,2%	3,2%	Rendement pénalisé par les phases de maintien qui représente les plus grands temps de fonctionnement
	Biomasse Bissy	83,0%	83,9%	1,1%	
	Chambéry le haut	80,6%	81,0%	0,5%	
Rendement chaufferies (%)	**Chambéry Bissy**	105,00%	101%	3,7%	Mise en place du compteur en eau surchauffée en cours d'année
Redement réseau (%)	**Chambéry**	76,2%	80%	5,1%	
	Chambéry le haut	83%	86%	3,2%	
Développement (MW cumulé)	**Chambéry + Chambéry le haut**	3	6,18	11,2%	
Renouvellement (ml)	**Chambéry**	2%	0,40%	80,1%	Fin des phases de travaux réseaux
Bouquet énergétique (%)	**Chambéry**	68%	72%	6,3%	
	Chambéry le haut	53%	63%	5,1%	

Indicateurs selon protocole sans engagement			*2022*	
Indicateurs 2022	**Lieu**	**Cible**	**Résultat**	
Capacité d'enlèvement à l'UVE (MWh)	Energie livrée	N.C	79 978	
Rendement générateurs %	Cogénération	83%	81,5%	
Densité thermique MWh/ml	Réseau Ville	4,36	3,50%	
Densité thermique MWh/ml	Réseau Croix Rouge	4,39	3,66%	
Bouquet énergétique Bissy	Part UVETD	34%	43%	
Bouquet énergétique Bissy	Part Biomasse Bissy	31%	30%	
Bouquet énergétique Bissy	Part Cogénération	0%	11%	
Bouquet énergétique Bissy	Part Gaz	35%	17%	
Bouquet énergétique Bissy	Part FOL	0%	0%	
Bouquet énergétique Croix Rouge	Part Biomasse Cx Rouge	52%	63%	
Bouquet énergétique Croix Rouge	Part Gaz Cx Rouge	48%	37%	
Facteur de ressources primaires Bissy	Bissy	NC	16%	Attention à ne pas comparer au taux d'EnR
Facteur de ressources primaires Cx Rouge	Cx Rouge	NC	68%	Attention à ne pas comparer au taux d'EnR
Taux d'appel de puissance	Bissy	NC	86%	
Taux d'appel de puissance	Cx Rouge	NC	68%	
Prix moyen du MWh				
Chambéry				
Vapeur Industriels			58,93 €	
Chauffage			72,06 €	
ECS			71,86 €	
Chambéry le Haut				
Chauffage			72,06 €	
ECS			71,86 €	

Indicateurs complémentaires issus du document de l'AMF			
Indicateurs 2022		**Résultat**	
Puissance souscrite au kilomètre	MW/km de réseau	1,66	Longueur réseaux: Tubes aller et retour
Emission de CO2	kg/kWh	0,085	Tonnes de CO2 selon méthode SNCU
Conso eau réseau	m3/MWh	0,280	P.M: industriels compris dans les ventes
Fréquence et gravité des accidents du trava	Taux de fréquence	0	

Commentaire :

Concernant l'indicateur de rendement générateur gaz, les compteurs thermiques des chaudières gaz, qui permettent de calculer ces rendements, ont été remplacés durant l'année 2021. Une cible a été mis en place, mais cet indicateur est pénalisé par les phases de maintien qui représente les plus grands temps de fonctionnement.
La cible de ce dernier a été définie en COTECH pour l'année 2022.
Concernant l'indicateur de rendement chaufferie Bissy, le compteur départ a été remplacé, une révision de la cible pour les indicateurs du rendement chaufferie et réseau pour Chambéry serait à prévoir.

SOMMAIRE

1. Présentation générale Délégation de Service Public

- 1.1 Préambule et faits marquants
- 1.2 Descriptif sommaire des installations techniques

2. Gestion environnementale

- 2.1 Plan pluriannuel de transition énergétique
- 2.2 Amélioration et suivi de l'éfficacité énergétique et environnementale
- 2.3 Limitation des rejets polluants et consommation d'eau
- 2.4 Quotas CO2

3. Gestion technique

4. Sécurité, Santé au Travail, Environnement

5. Commerce

6. Ressources Humaines

7. Comptes de la Délégation

- 7.1 Faits marquants
- 7.2 Analyse des Comptes de Résultats
- 7.3 Investissements

8. Annexes

01

PRESENTATION GENERALE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

SCDC

Votre énergie locale et renouvelable

CHAUFFAGE URBAIN

Production, transport et utilisation de chaleur pour toute utilisation

IDENTITE

Délégant : Ville de Chambéry

Délégataire : Société Chambérienne de Distribution de Chaleur

Nature juridique : SAS au capital de 661 089 €

RCS Chambéry 745 420 158

SIRET 745 420 158 00024 – APE 3530 Z

Organigramme : Michel MATHIEU– Président

Estelle EZZEDDINE – Directrice Générale

Jean-Louis LECOCQ – Directeur d'Exploitation jusqu'au 30 juin 2022

Jérôme BOUCHET – Directeur d'Exploitation à compter du 1er juillet 2022

Soraya COUX – Resp. Administrative & Financière

Léo DELAHAYE – Responsable Commercial

Romina AYIRA – Responsable Qualité Sécurité et Environnement

Effectif au 31/12/2022 : 35 salariés présents

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet DELOITTE & ASSOCIES (titulaires)

6 place de la Pyramide

92908 PARIS La Défense

CONTRAT

Concession de Chauffage Urbain

Prise d'effet : 1er septembre 1987

Contrat du 25 septembre 1987 avec avenants N°1 à 23

Echéance : 31 août 2024

1.1 Préambule et faits marquants

SCDC poursuit en 2022 son objectif majeur qui est d'accompagner la transition énergétique du territoire Chambérien.

A ce titre la SCDC et Savoie Déchets ont investi dans un nouveau raccordement permettant de récupérer encore plus de chaleur fatale issue de l'incinération des déchets.

Nous passerons ainsi de 70% à 80% d'ENR dans le mix énergétique du réseau de chaleur positionnant le réseau de Chambéry comme le réseau le plus vertueux de France parmi les 15 plus gros réseaux.

A ce titre je salue le travail des équipes de la SCDC et d'ENGIE qui ont permis de mener avec succès ces travaux d'envergure.

L'année 2022 est également marquée par un contexte géopolitique et énergétique très perturbé.

L'augmentation du prix d'achat du gaz a fortement impacté l'équilibre financier de la DSP. Le prix d'achat et de vente de l'énergie se trouvant fortement décorrélé un avenant au contrat de DSP a été signé avec la ville modifiant le calcul du prix de la chaleur. En lien avec ce contexte particulier, les turbines à gaz ont été engagés sur l'hiver 2022 2023. Afin de garantir le taux de fonctionnement de ces équipements, une maintenance complémentaire a été réalisée.

Les abonnés du réseau de chaleur de Chambéry éligibles au bouclier tarifaire ont pu bénéficier au 1er et 2ème semestre d'une aide financière conformément au dispositif gouvernemental.

Le prix de la chaleur devenant très compétitif par rapport au prix du gaz nous avons enregistré une très forte hausse des demandes de raccordement au réseau de chaleur générant un développement commercial record.

Nous avons terminé cette année l'ensemble des gros travaux de rénovation de réseau prévus au protocole.

1.2 Descriptif sommaire des installations techniques

1 • Production

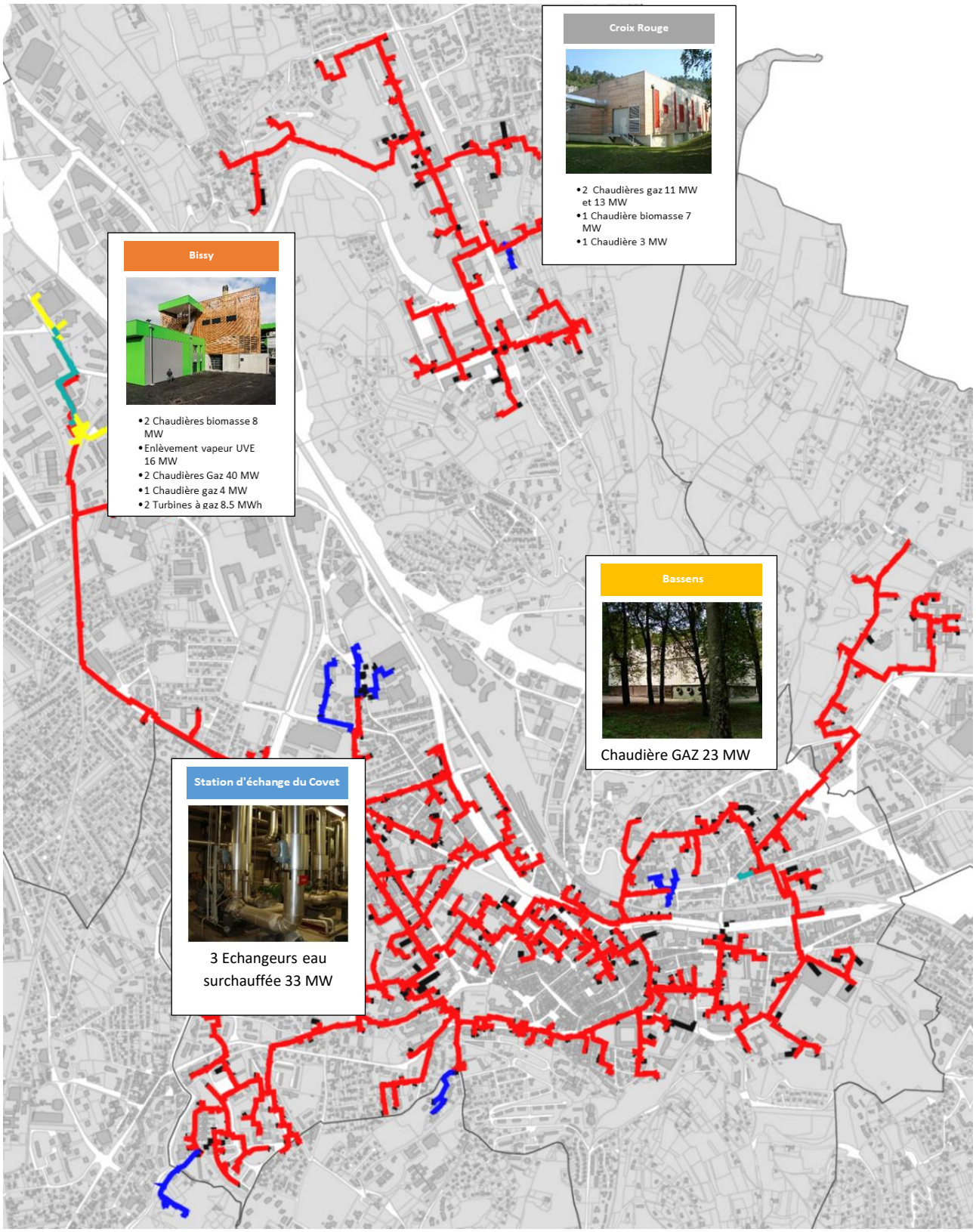

2 • Transport

56 744 ml de réseaux principalement constitués de canalisations haute pression en domaine public répartis sur 2 réseaux distincts Ville de Chambéry et Chambéry le Haut. *plan en annexe 1.*

3 • Distribution

543 sous-stations équipées d'un échangeur réseau primaire eau surchauffée / réseau secondaire eau chaude, des équipements de contrôle commande et des organes de sécurité desservant les 846 points de livraison de chaleur (livraisons individuelles de MWh chaleur comprises) pour 649 abonnés.

Inventaire physique des installations techniques disponible sous format Excel (fichier à consulter dans la GED) *Annexe 2. Inventaire des linéaires réseaux*

02

GESTION ENVIRONNEMENTALE

2.1 Plan pluriannuel de transition énergétique

Couverture des besoins Thermiques

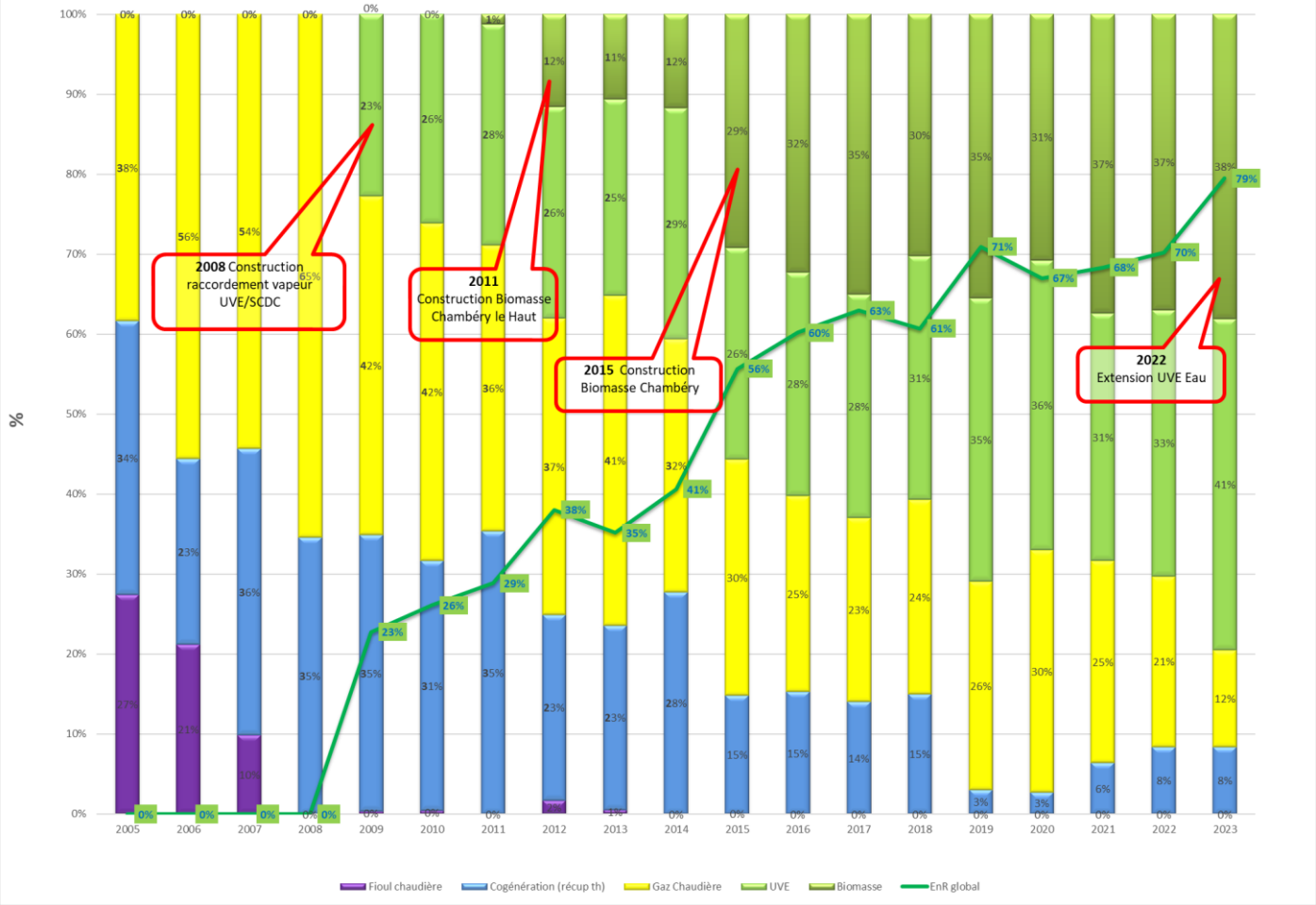

Remarque : 2023 est une projection basée sur les premiers mois au réel et les objectifs de fonctionnement pour les autres mois.

2021
Taux d'EnR 68 %

2022
Taux d'EnR 70 %

SCDC et SAVOIE DECHETS ont inauguré la nouvelle liaison en eau surchauffée en décembre 2022, ceci afin d'augmenter la valorisation de la chaleur de récupération de l'incinération des déchets ménagers. Ceci se concrétise par la mise en place d'un nouveau turboalternateur à l'UVE, permettant de valoriser 17.9 MW sous forme d'eau surchauffée à 140°C et ainsi valoriser 30 GWh de chaleur complémentaire, et 5 MW sous forme de vapeur.

Pour mémoire un contrat a été signé le 26 février 2021 et conforme aux conditions ci-dessous :

	Unité	**Monotone SCDC année 2019, mais simulation pour un fonctionnement après 2022**
Vente d'énergie	-	Energie livrée à 140°C
Puissance	MW	17.9 MW ES 5 MW vapeur
Augmentation des raccordements	-	Pas de prise en compte des +13 MW
Cogénération	-	Prise en compte de la cogénération
Vapeur	MWh/an	31 800
Eau surchauffée	MWh/an	91 500
Total	MWh/an	**123 300**

2.2 Amélioration et suivi de l'efficacité énergétique et environnementale

1 • Bissy - Approvisionnement UVE

L'approvisionnement vapeur 2022 est en retrait par rapport à la livraison 2021, soit -6.9%.

Baisse consécutive à une diminution de la disponibilité de l'UVE.

2021	2022
84 002 MWh	79 978 MWh

2 • Bissy - Biomasse

Pour rappel, la période de chauffage 2022 s'est étalée du 1er janvier au 25 mai, et du 3 octobre au 31 décembre, soit 234 jours ou 5 616 heures d'ouverture.

Le fonctionnement de la chaufferie biomasse s'est étalé du 1er janvier au 16 mai, ouverture (3 240 heures) et du 3 octobre au 31 décembre (ouverture 2 160 heures) soit un total d'ouverture de 5 400 heures.

Disponibilité : *Temps de fonctionnement (sur une base de 7MW puissance moyenne par chaudière) / Durée de fonctionnement autorisée (heures d'ouverture).*

- Disponibilité Chaudière 1 : Heures de fonctionnement 4 683 heures (32 778 MWh/7MW) / Heures d'ouverture 5 400 heures
  Soit une disponibilité de 87%
- Disponibilité Chaudière 2 : Heures de fonctionnement 3 315 heures (23 205 MWh/7MW) / Heures d'ouverture 5 400 heures
  Soit une disponibilité de 61%

Soit une disponibilité de la chaufferie biomasse sur la période de fonctionnement en 2022 de 74%.

L'énergie annuelle livrée est de 55 983 MWh soit couverture biomasse 2022 de 29 % (vs 30% en 2021).

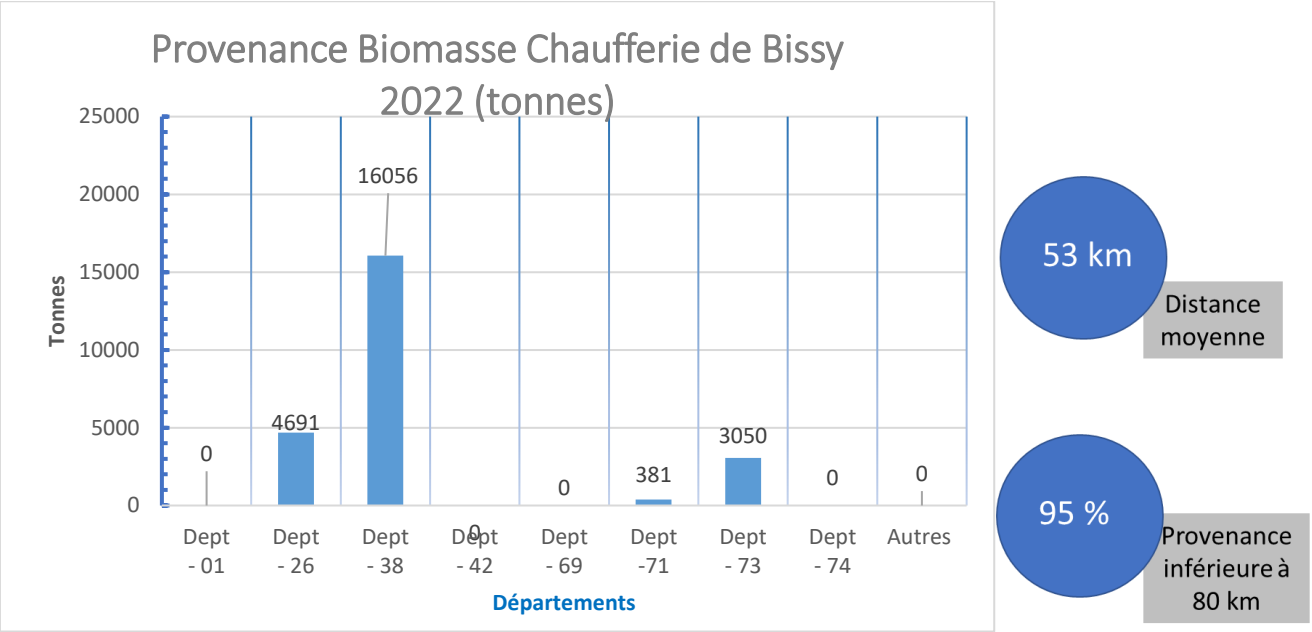

3 • Bissy - Cogénération TAG

Fonctionnement sur le « Marché libre » : en janvier, février, avril, novembre et décembre pour une durée de totale de **1 170 heures**.

La cogénération totalise sur ces périodes, une production électrique de **12 595 MWh**, une production thermique de **20 179 MWh**, une consommation gaz de **40 233 MWh PCI**. Le rendement global de la cogénération sur la période est de **81.5%** (vs rendement global 2021 à 83.5%).

4 • Croix Rouge - Chaufferie Biomasse

Pour rappel, la période de chauffage 2022 s'est étalée du 1er janvier au 25 mai, et du 3 octobre au 31 décembre, soit 234 jours ou 5 616 heures d'ouverture.

Le fonctionnement de la chaufferie biomasse s'est étalé du 1er janvier au 16 mai (3240 heures), remise en service le 30 août au 31 décembre (2 976 heures), soit un total d'ouverture de 6 216 heures.

Disponibilité : *Temps de fonctionnement (sur une base de 6MW puissance moyenne) / Durée de fonctionnement autorisée (heures d'ouverture).*

- Disponibilité Chaudière : Heures de fonctionnement 4 351 heures (26 108 MWh/6MW) / Heures d'ouverture 6 216 heures
  Soit une disponibilité de 70%

L'énergie annuelle livrée par la chaufferie biomasse est de 26 108 MWh pour une énergie totale livrée en sortie de la Centrale Croix-Rouge de 41 406 MWh soit une couverture EnR de 63.1% (vs 58.6 % en 2021).

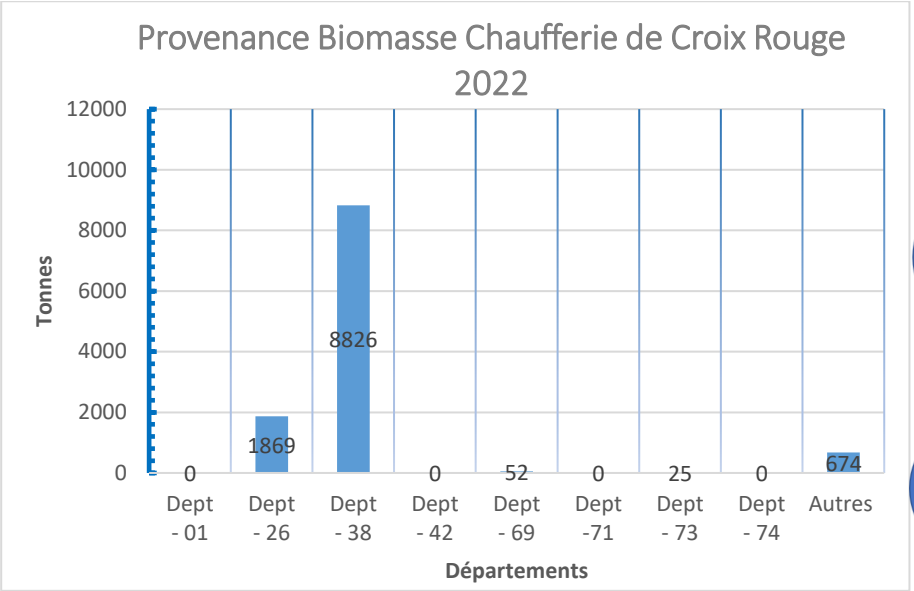

49 km
Distance moyenne

83 %
Provenance inférieure à 80 km

5 • Bassens

La chaufferie de Bassens a été activée sur la période de juin et septembre pour assurer, d'une part la production pendant les travaux sur réseaux, et d'autre part pendant l'arrêt technique de Bissy en septembre.

Cette centrale a produit 2 038 MWh utiles en sortie chaufferie.

6 • Cémoi

Année	MWh
2020	8603
2021	9 212
2022	8 391

Evolution 2021 / 2022

- 9 %

La société CEMOI, dans l'objectif d'optimiser ses consommations d'énergie, a installé une pompe à chaleur sur son circuit d'eau chaude. Ceci a eu pour effet de diminuer la consommation de vapeur qui servait précédemment à cette production. Un travail d'optimisation et de modification des régulations a donc été effectué en commun entre CEMOI et SCDC pour ne pas déséquilibrer les températures des retours.

7 • Alpina

Évolution de la fourniture d'énergie destinée à Alpina :

Année	MWh
2020	25 675
2021	22 734
2022	23 078

Evolution 2021 / 2022

1.5 %

Nous constatons une stabilité de la production entre 2021 et 2022.

Historique des sinistres et inondation du réseau vapeur

- **2005/2015 <u>aucun incident</u>**
- **2015** inondation

- **2017/2018** : reprise du calorifuge et des supports, création de chambre de pompage et drain à la charge de la SCDC.
  Montant des travaux engagés par la SCDC : **291 k€**

- **2020 Nouvelle inondation**

- **15/05/2020** : Réunion technique avec les services de Grand Chambéry proposant de réaliser une étude sur le traitement des eaux pluviales sur la rue Général BORSON.
- **23/10/2020** : Courrier recommandé à Grand Chambéry demandant de faire une déclaration à son assurance.
- **04/04/2022 :** Mail de l'assureur de Grand Chambéry rejetant toutes responsabilités.
- **28/04/2022 :** Nouveau sondage et expertise contradictoire avec Grand Chambéry.
- **01/09/2022 :** Chiffrage d'une étude hydrogéologie (adéquation bassin versant et capacité du réseau EP).
- **23/11/2022 :** Nouveau constat d'huissier.

8 • Taux d'Energies Renouvelables et de Récupération

L'engagement respectif des producteurs conduit à la répartition des énergies primaires engagées mentionnée ci-dessous :

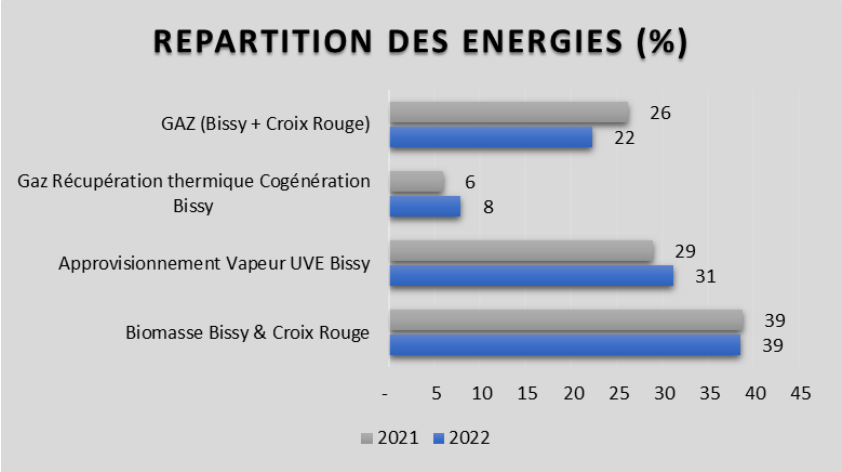

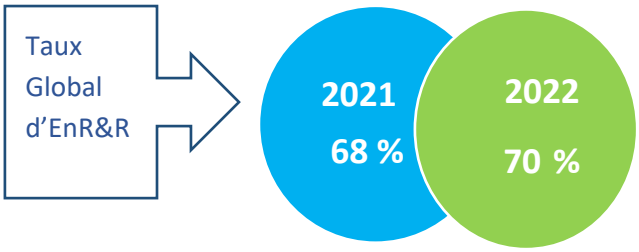

Bilan CO2

37016 tCO2 évitées, soit le déplacement de **26 652 véhicules** par an (Selon une moyenne de 13000 kms par véhicule et par an).

2.3 Limitation des rejets polluants et consommation d'eau

1 • Récapitulatif des rejets polluants par site

CHAUFFERIE DE BISSY - ARRETE PREFECTORAL DU 23/12/2014							
Chaudières gaz (fonctionnement gaz exclusivement)							
Polluant	VLE AP (mg/Nm^3)	Chaudière 1 Emissions réelles (mg/Nm^3)		Chaudière 2 Emissions réelles (mg/Nm^3)		Positionnement Emissions réelles par rapport aux VLE	Commentaire
		Contrôle des rejets atmosphériques Apave n°12470624-001-1 (22/02/2022)					
		2022	*Rappel N-1*	*2022*	*Rappel N-1*		
Poussières	5	0,4	0,22	0,68	0,20		
SO_2	10	1,6	1,8	6,7	1,9		
NO_x en équivalent NO_2	100	72,9	72,6	50,5	56		
CO	100	0	0	0	0		
Polluant	VLE AP (mg/Nm^3)	TAG 1 Emissions réelles (mg/Nm^3)		TAG 2 Emissions réelles (mg/Nm^3)		Positionnement Emissions réelles par rapport aux VLE	Commentaire
		Contrôle des rejets atmosphériques Apave n°12470624-001-1 (22/02/2022)					
		2022	*Rappel N-1*	*2022*	*Rappel N-1*		
SO_2	10	4,1	0,6	1	0,6		
NO_x en équivalent NO_2	50	41,5	47,5	46,3	46,5		
CO	50	0	2		5,8		
Chaudières biomasse							
Polluant	VLE AP (mg/Nm^3)	Chaudière 4 Emissions réelles (mg/Nm^3)		Chaudière 5 Emissions réelles (mg/Nm^3)		Positionnement Emissions réelles par rapport aux VLE	Commentaire
		Contrôle des rejets atmosphériques Apave n°12470902-001-1 (06/12 au 09/12/22)					
		2022	*Rappel N-1*	*2022*	*Rappel N-1*		
Poussières	15	0	0,476	1,2	0,227		
SO_2	200	0	0,0449	0,1	0,587		
NO_x en équivalent NO_2	250	206,2	198	196,2	197		
CO	200	28,8	75,4	21	113		

CHAUFFERIE DE CROIX-ROUGE - ARRETE PREFECTORAL DU 14/09/2010							
Chaudière gaz							
Polluant	VLE AP (mg/Nm^3)	Chaudière 1 Emissions réelles (mg/Nm^3)		Chaudière 2 Emissions réelles (mg/Nm^3)		Positionnement Emissions réelles par rapport aux VLE	Commentaire
		Contrôle des rejets atmosphériques Apave n°12470626-001(16/02/2022)					
		2022	*Rappel N-1*	*2022*	*Rappel N-1*		
CO	100	5,9	9,18	0	0		
NO_x en équivalent NO_2	120	88,6	89,10	85,4	96,62		
Chaudière biomasse							
Polluant	VLE AP (mg/Nm^3)	Emissions réelles (mg/Nm^3)				Positionnement Emissions réelles par rapport aux VLE	Commentaire
		Contrôle des rejets atmosphériques Apave n°124700626-001-1 (11/01/2023)					
		2022		*Rappel N-1*			
Poussières		8,22		17,2			
CO	200	17,92		315			
NO_x en équivalent NO_2	400	259,59		172			
SO_2	200	0,21		0,610			

Tous les contrôles réglementaires sont effectués par un organisme agréé. Les rapports sont déposés dans la GED et tenus à la disposition du Concédant.

2 • Récapitulatif des consommations d'eau des Centrales et Station d'échange (en m3)

Suivi des consommations eau brute méthode avant Protocole

	2020	2021	2022
Bissy	25 448	17 019	21 785
Croix-Rouge	12 514	14 192	9 848
Covet	17 909	21 194	22 335
Bassens	2 753	1 988	2 328
Total	**58 624**	**54 393**	**56 296**

Les consommations d'eau de la centrale de Bissy sont notamment consécutives d'une utilisation process (déconcentrations chaudières vapeur/vaporisateur UVE et eaux de lavages), de la livraison en vapeur perdue de l'abonné Blanchisserie des Services Inter-hospitaliers de la Savoie. Les consommations d'eau de la centrale Croix Rouge sont notamment consécutives d'une utilisation process (eaux de lavages) et des fuites réseaux.

Les consommations d'eau à la sous station du Covet, sont notamment consécutives d'une utilisation process (eaux de lavages) et des fuites réseaux.

Consommations mensuelles d'eau Centrales BISSY, Bassens & Covet

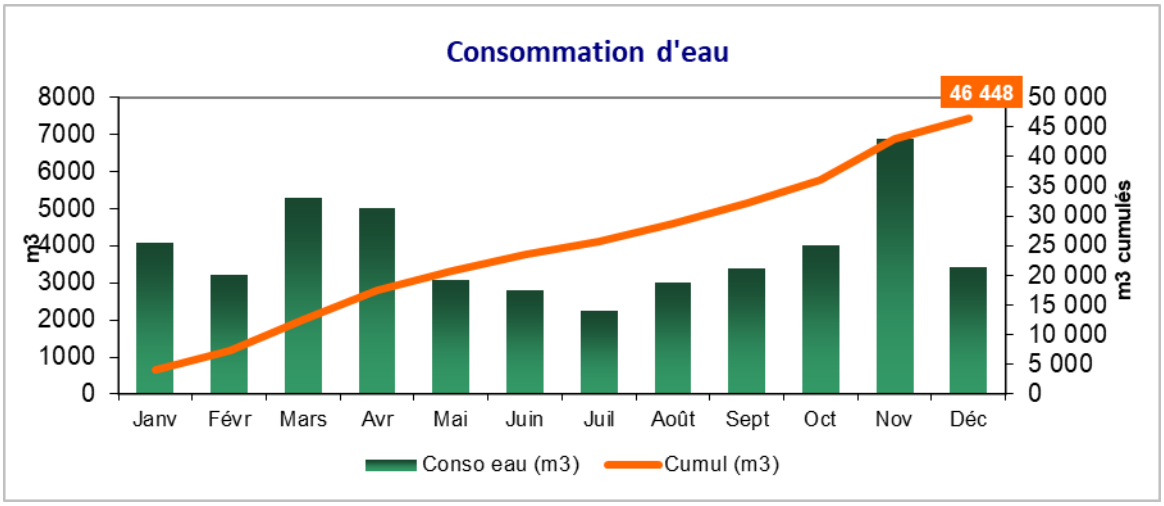

Consommations mensuelles d'eau Centrale Croix-Rouge

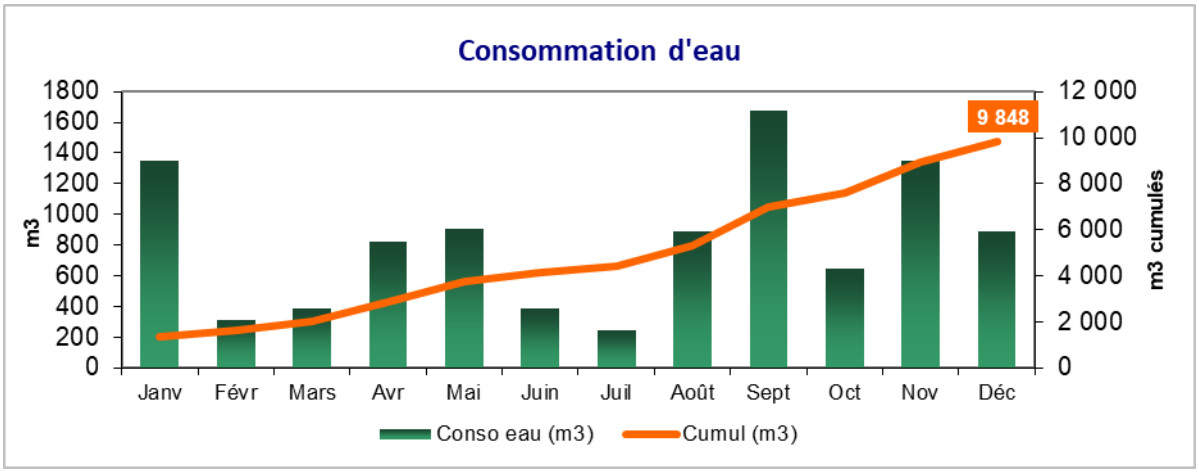

Le réseau est notoirement exposé à la corrosion des tuyauteries et des supports par contacts avec les eaux souterraines consécutives de remontée de nappes et d'infiltrations suite à des problèmes sur les infrastructures.

La modification de notre organisation et de nos procédures ont conduit à une nette diminution des consommations d'eau et à un résultat dépassant les objectifs du protocole.

- Des programmes d'inspections à la caméra thermique
- Un changement d'organisation de recherches de fuites
- Des contrôles visuels et mesures d'épaisseurs lors des entretiens des chambres de vannes
- Une mise en service de 200 sondes de température
- Suivi des consommations et projection

Suivi des consommations eau d'appoint liées aux fuites selon définition Protocole

	Objectif 2021	Réalisé 2021	Objectif 2022	Réalisé 2022
BISSY	37 000	20 814	30 000	23 613
Croix-Rouge	15 500	12 649	11 000	8 017
Total	**52 500**	**33 463**	**41 000**	**31 630**

3 • Entretien des réseaux 2022

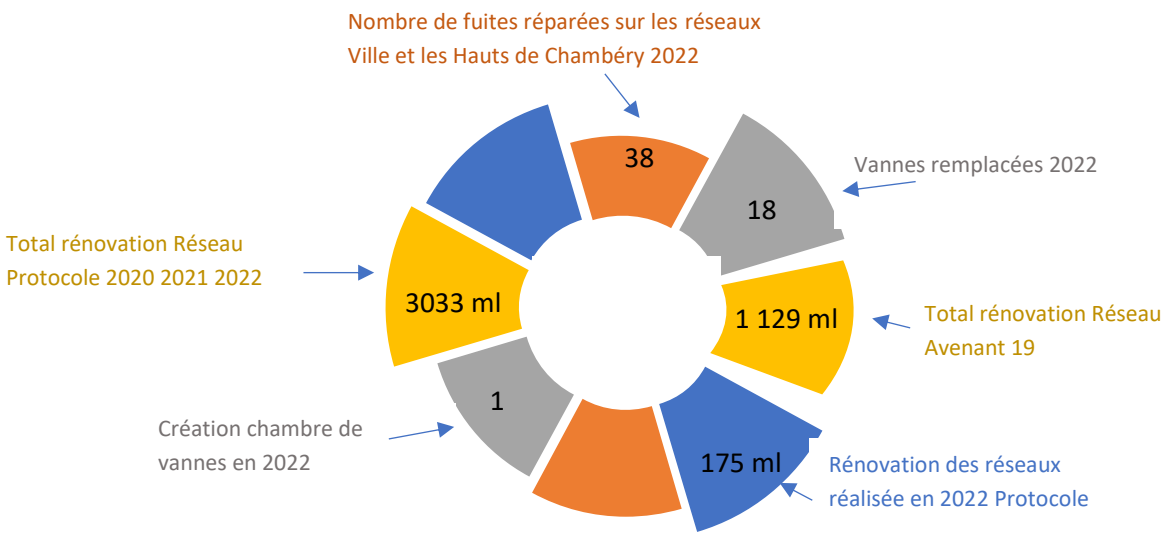

Bilan travaux réseaux à fin 2022 :
Travaux protocole Tranches 2020 - 2021 - 2022 hors vannes

Protocole Réseau : Métrés

Zone	*DN*	*Réalisé 2020 (ml fidèle aux DOE)*	*Réalisé 2021*	*Réalisé 2022*
Z1 - Rue Marcoz	50	5		
	40	25		
	32	55		
Z2 - Bd Colonne	65	90		
	50	5		
	40	25		
Z3 - Place Libération	150	130		
Z4 - Quai Ravet	80	60	159	
	50		3	

	40		3	
Z5 - Bd Théâtre	50	10		
Z6 - Alsace Lorraine	150	25		
Z7 - Avenue Jean Jaurès	200	105		
	50	5		
	40	10		
Z8 - Rue Champagne	125	255		
Z9 - Ecole Pommeraie	80		77	
Z10 - Rue Maconnais	250	75		
Z11 - Rue Pré l'Ane	200	95		
Z12 - Rue Henri Oreiller	100		62	
	40		113	
	80		3	
Z13 - Rue de la Ronce	40		66	
Z16 - Rue du Verger	50		52	
	25		42	
Z18 - Faubourg Reclus	80			17
	50			33
	32			11
Z19 - Place René Vair	125		52	
	40		1	
	32		1	
Z23 - Rue Molière	40		65	
Z24 - Av Maréchal Leclerc	80		36	
Z25 - Av de la Boisse	32		4	
	25		11	
Z26 - Av du Comte Vert	100		345	
	50		22	
Z27 - Rue d'Angleterre	65		100	
Z29 - Parking des Acacias Fleuris	250		31	
Z30 - Antn Ch-le-Vieux (G. Combes)	100		64	
Z31 - Antenne du Phare	100		192	
Z32 - Rue Jules Ferry	100		115	
	25		13	
	20		6	
Z50 - Pré de l'Âne bis	200		95	
Z51 - Palladien	40		40	
Z52 - Rue Pierre Lanfrey 1	100		110	
Z54 - Antenne Ancienne Mairie Bassens	65			114
TOTAUX	**ml**	**975**	**1883**	**175**
TOTAL Protocole	**ml**	**3033**		

Travaux chambres à vannes 2022 :

Quoi	Réseau	PMA	Rue / Antenne	DN	PN	TMA	Type	Nb	
REMPLACEMENT Vannes	SUD	PMA = 25 bars	Remparts château	200	40	180°C	Rob. Pap.	2	2022 - S30
			Rue Pasteur	200	40	180°C	Rob. Pap.	2	2022 - S32
			Rue du Commandant Michard	150	40	180°C	Rob. Pap.	2	2022 - S32
			Avenue Marius Berroir	80	40	180°C	Rob. Souf.	2	2020 - S39
			Place Paul Chevallier	200	40	180°C	Rob. Pap.	2	2023
			Rue Montesquiou	200	40	180°C	Rob. Pap.	4	2022 - S26
			Avenue de Bassens	200	40	180°C	Rob. Pap.	2	2021 - S38
	VILLE	PMA = 25 bars	Rue de Maistre/rue Favre	150	40	180°C	Rob. Pap.	2	2021 - S37
			Rue de Maistre/rue Favre	125	40	180°C	Rob. Pap.	2	2021 - S37
			Place des Elephants	125	40	180°C	Rob. Pap.	2	2020 - S43
			Croix des Brigands	100	40	180°C	Rob. Souf.	2	2021 - S27
			Croix des Brigands	125	40	180°C	Rob. Pap.	2	2021 - S27
			Boulevard Clémenceau	125	40	180°C	Rob. Pap.	2	2021 - S24
			Boulevard Clémenceau	80	40	180°C	Rob. Souf.	2	2021 - S35
			Boulevard Clémenceau	125	40	180°C	Rob. Pap.	2	2021 - S40
			Rue Ouradour sur Glane	80	40	180°C	Rob. Souf.	4	2020 - S38
	ST-GOBAIN	PMA = 25 bars	Agutte Sembat	100	40	180°C	Rob. Souf.	2	2023
			Antenne avenue du Comte Vert	100	40	180°C	Rob. Souf.	2	2021 - S29
			Antenne Boulevard Gambetta	100	40	180°C	Rob. Souf.	2	2022 - S32
			Antenne rue Nicolas Parent	65	40	180°C	Rob. Souf.	2	2022 - S32
			8-10 boulevard Gambetta	100	40	180°C	Rob. Souf.	2	2022 - S32
			Antenne Alsace-Lorraine	200	40	180°C	Rob. Pap.	2	2023
			Avenue de la Boisse	65	40	180°C	Rob. Souf.	2	2020 - S40
			Cheminée Pré de l'Ane	250	40	180°C	Rob. Pap.	2	2021 - S32
Remplacement Vannes non prévu	VILLE	PMA = 25 bars	Avenue des Ducs (devant Pharmacie Bochu)	125	40	180°C	Rob. Souf.	2	2020 - S32
			Antenne quai Ravet	80	40	180°C	Rob. Souf.	2	2020 - S37
	SUD	PMA = 25 bars	Antenne Bellevue	65	40	180°C	Rob. Souf.	2	2020 - S44
			Antenne 43 place Caffe	65	40	180°C	Rob. Souf.	2	2020 - S44
			Antenne Bossignone	65	40	180°C	Rob. Souf.	2	2020 - S44
			Antenne Ancienne tour des Archives	40	40	180°C	Rob. Souf.	2	2022 - S30
	BIOLLAY	PMA = 25 bars	Antenne hôpital de jour rue Jean Gotteland	32	40	180°C	Rob. Souf.	2	2021 - S35
			Antenne école rue Jean Gotteland	32	40	180°C	Rob. Souf.	2	2021 - S35
			Avenue Clémenceau	65	40	180°C	Rob. Souf.	2	2021 - S37
	CROIX-ROUGE	PMA = 22 bars	Ecole Pommeraie (devant sous-station)	50	40	180°C	Rob. Souf.	2	2021 - S33
			Gymnase des Combes	40	40	180°C	Rob. Souf.	2	2021 - S31
	ST-GOBAIN	PMA = 22 bars	Antenne Maréchal Leclerc	80	40	180°C	Rob. Souf.	2	2021 - S26
			Avenue du Comte Vert	100	40	180°C	Rob. Pap.	2	2021 - S33
	PRINCIPAL	PMA = 36 bars	Antenne Collège Bissy	65	40	226°C	Rob. Souf.	2	2021 - S24
CREATION Vannes	SUD	PMA = 25 bars	Antenne Calamine	200	40	180°C	Rob. Pap.	2	2022 - S34
			Antenne Colombier	100	40	180°C	Rob. Souf.	2	2020 - S39
	VILLE	PMA = 25 bars	Avenue des Ducs	150	40	180°C	Rob. Pap.	2	2020 - S34
			Avenue des Ducs (antenne Reclus)	80	40	180°C	Rob. Souf.	2	2020 - S34
			Lycée Sainte Geneviève	40	40	180°C	Rob. Souf.	2	2020 - S43
			Avenue Pierre Lanfrey	100	40	180°C	Rob. Souf.	2	2021 - S34
	PRINCIPAL	PMA = 36 bars	Rue de la Chambotte	350	40	226°C	Rob. Pap.	4	2021 - S24
	CROIX ROUSSE	PMA = 22 bars	Antenne Pommeraie	80	40	180°C	Rob. Souf.	2	2020 - S32

3 • Dossier réglementaire

Dossier réglementaire intégré dans la GED

Inspection DREAL de Bissy le 18/11/2022 :

- 1 non-conformité qui a été traitée : Les analyseurs étaient en dysfonctionnement.
- 7 constats traités.

Inspection DREAL de Croix-Rouge le 02/12/2022 :

- 11 constats traités.

2.4 Quotas CO^2

1 • Emissions réelles CO_2 / Quotas alloués

Les centrales de Bissy, Bassens et Croix Rouge sont des installations inscrites aux Plans Nationaux d'Allocation de Quotas (PNAQ), le PNAQ phase 4 est scindé en deux phases de 2021 à 2026 puis de 2026-2030.

Dans le système de quotas, les allocations attribuées à une installation sont calculées en début de période pour chacune des années de la période considérée. Cependant, en cas de variation significative du fonctionnement ou de la configuration des installations, les allocations prévues peuvent être ajustées sous certaines conditions.

La directive 2018/410 UE, qui a modifié la directive 2003/87 CE pour la phase 4, a substantiellement modifié le système d'ajustement des allocations, dans le but de le rendre plus dynamique. Ce système a été précisé par le règlement d'éxécution 2019/1842 du 31 octobre 2019.

Règles de la phase 4 (rappel) :

- **Modification du niveau d'activité en mwh**
  - Si le niveau d'activité d'une installation, calculé sur la moyenne des deux années précédentes, baisse ou augmente d'au moins 15% par rapport au niveau de référence ayant servi au calcul des allocations initiales, alors l'allocation de l'année suivante est réajustée sur la base du niveau moyen effectivement constaté.
  - En cas d'augmentation ou de baisse plus importante (seuils de +/- 20%, 25%, 30%, …), le niveau d'activité est à nouveau réajusté.
  - Lorsque le niveau d'activité redescend à moins de 15% en plus ou en moins du niveau de référence, l'allocation est rétablie à son niveau initial.
- Modification de capacité : le mécanisme d'ajustement des allocations en cas de modification de capacité est supprimé, l'ajustement se faisant par le biais de la variation de niveau d'activité qui en résulte.

Illustration

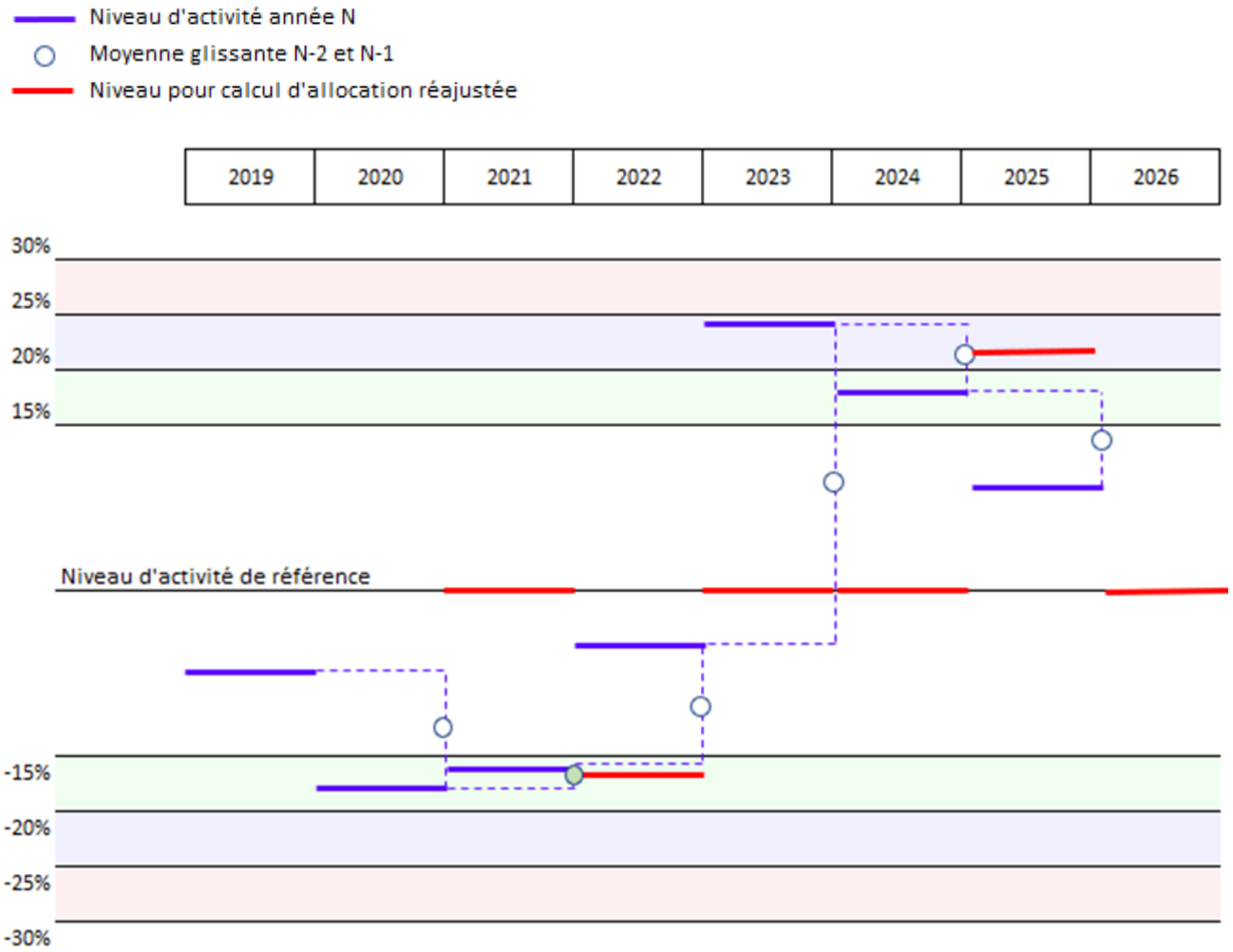

Vérification des niveaux d'activité

A partir de 2021, les niveaux d'activité, déterminés selon la méthode décrite dans les PMS, seront validés chaque année par les vérificateurs, avec les émissions annuelles.

Les niveaux d'activité des années 2019 et 2020, nécessaires à l'ajustement de l'allocation de l'année 2021, seront vérifiés en début 2021, avec les émissions de 2020.

Autres points

<u>Faibles variations des allocations</u>

Pour éviter des ajustements non significatifs, l'allocation n'est ajustée que si la correction à réaliser est supérieure à 100 EUA par an.

Clients industriels au benchmark produit

Pour un industriel au benchmark produit, les allocations sont calculées sur la base de sa production de produits couverts par le benchmark considéré. Cependant, si l'industriel importe de la chaleur d'une installation non soumise au système de quotas, son allocation est diminuée de l'allocation théorique correspondant à cette chaleur importée. Ce mécanisme a pour but d'éviter d'attribuer des allocations à un industriel dont les émissions ne seraient pas prises en compte dans l'EU ETS.

Dans la phase 3 de l'EU ETS, le système comportait un défaut majeur. En cas de changement du schéma de production de chaleur en cours de période, l'allocation n'était pas réajustée. Ainsi, un industriel qui produisait en interne l'ensemble de sa chaleur au moment du calcul des allocations avant le début de période, et qui ensuite externalisait sa production de chaleur à une installation non soumise à l'EU ETS, voyait ses émissions sortir du système de quotas sans que son allocation soit réajustée.

Pour la phase 4, ce défaut du système a été corrigé par le biais du paragraphe 4 de l'article 6 du règlement 2019/1842 :

> 4. Lorsque la déclaration du niveau d'activité présentée conformément à l'article 3 indique que la moyenne mobile sur deux ans d'un paramètre mentionné à l'article 16, paragraphe 5, ou aux articles 19, 20, 21 ou 22 du règlement délégué (UE) 2019/331, autre que les niveaux d'activité, a varié de plus de 15 % pour une sous-installation par rapport aux valeurs utilisées pour déterminer le niveau initial d'allocation à titre gratuit, l'allocation de quotas à titre gratuit pour cette installation est adaptée à compter de l'année suivant les deux années utilisées pour déterminer le changement des paramètres, pour autant que l'adaptation de la quantité annuelle provisoire de quotas d'émission alloués à titre gratuit à la sous-installation corresponde au moins à 100 quotas d'émission, en augmentant ou en diminuant l'allocation à titre gratuit pour la sous-installation concernée en fonction de la nouvelle valeur exacte du paramètre.

Ce paragraphe prescrit l'ajustement des allocations lorsque la quantité de chaleur importée d'une installation hors EU ETS varie de +/- 15 % par rapport à son niveau initial.

En effet, l'article 21 du règlement 2019/331 est bien celui qui définit la prise en compte de la chaleur importée d'installations non EU ETS (paramètre autre que le niveau d'activité) dans le calcul de l'allocation.

La mise en pratique sera peut-être un peu délicate car le mécanisme d'ajustement n'est pas clairement défini. Cependant, le principe de l'ajustement est bien établi.

Ci-dessous évolutions des **allocations attribuées** depuis 2005 :

	PNAQ1 /an	PNAQ2 /an	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bassens	2 093	1 443	1 510	1 260	1 034	880	758	640	526	416	102	102
Bissy	66 745	46 012	25 457	22 782	20 182	17 665	15 227	12 868	10 584	8 383	5 315	4 512
Croix-Rouge	19 137	13 193	9 046	8 096	7 171	6 277	5 411	4 572	3 762	2 979	2 429	2 429
Total	**87 975**	**60 648**	**36 013**	**32 137**	**28 388**	**24 822**	**21 396**	**18 080**	**14 872**	**11 778**	**7 846**	**7 043**

Emissions liées au fonctionnement de la cogénération :

Les avenants n°16 (article 46) et N°20 (article 5) au contrat de Délégation de Service Public fixent les clauses de gestion des quotas, notamment le mécanisme de compensation due par le Délégataire pour utilisation additionnelle de la cogénération par le Délégataire.

Pour 2022, les émissions de CO2 liées au fonctionnement de la cogénération sur la période ont été totalement assumées par le concessionnaire tel que le prévoit l'avenant 21.

Pour l'année 2022, sous réserve de la validation en cours des attributions gratuites, le bilan net des quotas de co2 à charge de la concession s'élève à -**10 236 t** insuffisance déterminée telle que ci-dessous :

Allocations 7 043 t

Emissions - 19 619 t

Quotas cogénération = 2 340 t

SCDC / PNAQ1,2,3&4 (activités par exercices compris 2022)

année	2005	2006	2007	2008 solde PNAQ 1	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DISPOSITIF QUOTAS CO² POUR SCDC	**PNAQ 1**				**PNAQ 2**					**PNAQ 3**								***PNAQ 4***	
ALLOCATIONS (en T)	87 975	87 975	87 975		60 649	60 649	60 649	60 649	60 649	36 013	32 138	27 633	24 162	20 828	17 760	14 609	11 570	*7 846*	*7 043*
EMISSIONS (en T)	73 962	70 932	71 104		70 637	56 839	59 353	50 759	47 572	51 032	41 621	32 359	31 515	29 381	29 423	18 656	21 739	*22 292*	*19 619*
SOLDE ANNUEL (en T)	14 013	17 043	16 871		-9 988	3 810	1 296	9 890	13 077	-15 019	-9 483	-4 726	-7 353	-8 553	-11 663	-4 047	-10 169	***-14 446***	***-12 576***
SOLDE CUMULE (en T)	**14 013**	**31 056**	**47 927**		**-9 988**	**-6 178**	**-4 883**	**5 007**	**18 084**	**3 065**	**-6 418**	**-11 144**	**-18 497**	**-27 050**	**-38 713**	**-42 759**	**-52 928**	***-67 374***	***-79 950***

TRANSACTIONS QUOTAS CO²	**PNAQ 1**				**PNAQ 2**					**PNAQ 3**								***PNAQ 4***	
Provision VENTES année N (en T CO²)	*-5 759*	*-18 207*	*-20 100*	*0*															
Regularisation VENTES année N-1 (en T CO²)		*5 759*	*18 207*	*20 100*															
Regularisation VENTES année N-1 (en T CO²)		-3 943	-18 721	-20 488															
VENTES (en T CO²)	-5 759	-16 391	-20 614	-388															
Quotas annulés fin de 1ere période (en T CO²)				-4 775															
VENTES (en T CO²)	-5 759	-16 391	-20 614	-5 163															
TRANSACTIONS REALISEES (en T CO²)					11 351						*2 826*		5 578	2 800	3 133	*1 100*	19 800	9 675	13 321
SOLDE CUMULE (en T CO²)	**-5 759**	**-22 150**	**-42 764**	**-47 927**	**11 351**	**11 351**	**11 351**	**11 351**	**11 351**	**11 351**	**14 177**	**14 177**	**19 755**	**22 555**	**25 688**	**26 788**	**46 588**	**56 263**	**69 584**

SCDC / PNAQ1,2,3&4 (impact cogénération compris 2022)

	en T CO²	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	***2019***	***2020***	***2021***	***2022***
Utilisation de la cogénération Avenant 16 article 46	quotas à charge concessionnaire	**-2778**	**-3087**	**-2846**	**-2843**	***-946***	***-1382***	***-2035***	***-2340***
	quotas achetés par le concessionnaire période	**0**	**5578**	**2800**	**3133**	***1100***	***3800***	***2035***	***2340***
	solde dû par le concessionnaire période				**-43**	***111***	***2 529***	***2 529***	***2 529***

03

GESTION TECHNIQUE

3. GESTION TECHNIQUE

Répartition des énergies livrées par destination

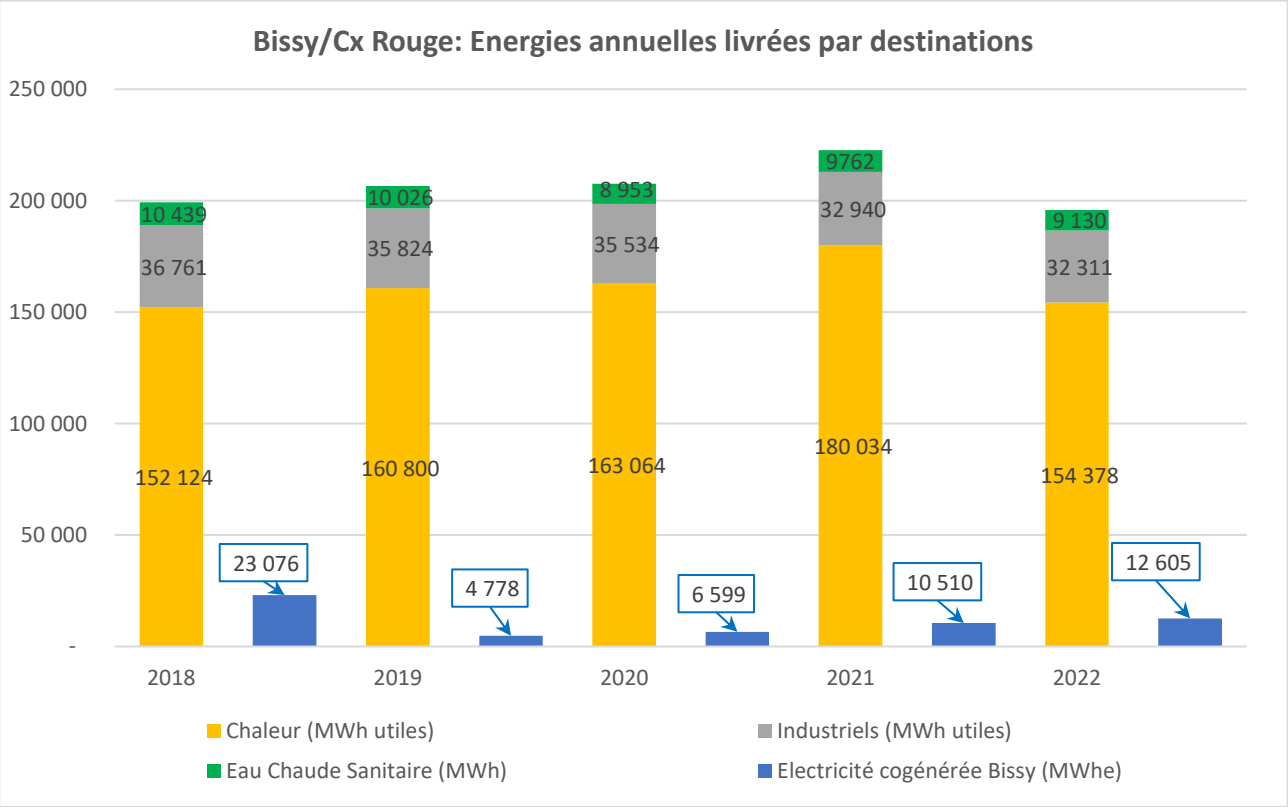

En comparaison de 2021, les énergies livrées liées à la rigueur climatique (chaleur MWh utiles) diminuent de **12%** à rapprocher d'une rigueur en diminution de 11%.

	2020	2021	2022
Degrés jours	2 223	2479	2 151
Degrés jours unifiés	2 797	2797	2 797
Rigueur	0.795	0.886	0,769

Le tableau ci-contre qualifie la rigueur pour les années 2020 à 2022 à partir des Degrés Jours, à savoir rigueur climatique 2022 en baisse de 11 % par rapport à 2021.

Par nature, les énergies primaires consommées annuellement sont répertoriées ci-dessous :

	2020	2021	2022
Enlèvements UVE (MWh)	90 243	84 002	79 978
Récupération thermique cogénération Bissy (MWh Th)	11 250	17 346	20 179
Biomasse Bissy + Croix Rouge (MWh PCI)	84 936	112 936	98 718
Gaz (MWh PCI) **Chaufferies Bissy et Croix Rouge Bassens**	83 648	76 249	57 041
Cogénération (MWh PCI)	22 208	33 341	40 233
Fioul lourd Bissy (tonnes)	0	0	0

1 • Analyse des rendements 2022 à Bissy et Bassens

Rendement global chaudières Gaz et biomasse

MWh PCI Énergies entrantes	106 769 MWh
MWh_{th} sortie Chaudières	89 995 MWh
Rendement des chaudières	84,3 %

Rendements « pénalisés » par un fonctionnement des générateurs Biomasse et gaz souvent au minimum technique, dans un objectif de favoriser au maximum l'enlèvement d'énergie à l'UVE.

Rendement de distribution

Total sortie chaufferie	190 152 MWh
Vente totale MWh et ECS	160 361 MWh
Rendement de distribution	84,3 %

Concernant l'indicateur de rendement de distribution, sur2022, le compteur eau surchauffée départ réseau a été remplacé en juin. Il induisait un sous comptage du total sortie chaufferie

Rendement global

Somme des énergies primaires PCI	206 926 MWh
Vente total MWh et ECS	160 361 MWh
Rendement Total	77.5 %

Energies primaires chaudières bois et gaz= 106 769 MWh

UVE = 79 978 MWh

TAG = 20 179 MWh

.

Rendement Cogénération

Electrique	31 %
Thermique	50 %
Total	81 %

Electrique	Gaz MWh PCI	Thermique
12 605	40 233	20 179

2 • Analyse des rendements 2022 à Croix Rouge

Rendement des chaudières

MWh Énergies entrantes	48 990 MWh
MWh_{th} sortie Chaudières	41 406 MWh
Rendement des chaudières	84,5 %

Rendement de distribution

Total sortie chaufferie	41 406 MWh
Ventes totales MWh et ECS	35 458 MWh
Rendement de distribution	85,6 %

Rendement global

Somme des énergies primaires	48 990 MWh
Ventes totales MWh & ECS	35 458 MWh
Rendement Total	72,4 %

Rendement global de tous les sites

Somme des énergies primaires	255 916 MWh
Ventes totales MWh & ECS	195 819 MWh
Rendement Total	76,5 %

3 • Indicateurs Protocole

Pour 2022 la présentation des rendements intègre les valeurs des indicateurs engageants du Protocole.

Indicateurs	Lieu	Objectifs	Résultat	% Ecart
Pertes en eau (m3)	Chambéry	30 000	23 613	21,3%
	Chambéry le haut	11 000	8 017	27,1%
Rendement générateurs (%)	Gaz Bissy	88,0%	85,2%	3,2%
	Biomasse Bissy	83,0%	83,9%	1,1%
	Chambéry le haut	80,6%	81,0%	0,5%
Rendement chaufferies (%)	Chambéry Bissy	105,00%	101%	3,7%
Rendement réseau (%)	Chambéry	76,2%	80%	5,1%
	Chambéry le haut	83%	86%	3,2%
Développement (MW cumulé)	Chambéry + Chambéry le haut	3	6,18	11,2%
Renouvellement (ml)	Chambéry	2%	0,40%	80,1%
Bouquet énergétique (%)	Chambéry	68%	72%	6,3%
	Chambéry le haut	53%	63%	5,1%

Pour complément la vision Protocole des rendements 2020 diffère notamment sur Bissy où le rendement de distribution est la résultante des quantités vendues hors industriels divisées par la quantité d'eau surchauffée sortie centrale.

04

SECURITE, SANTE AU TRAVAIL, ENVIRONNEMENT

1 • Visite Préventive Sécurité, Causerie Sécurité

Réalisations au périmètre SCDC :

22 Visites Sécurité sur site

6 causeries

2 • Accidents du Travail

Nous avons un Taux fréquence = 0 & Taux gravité = 0.

05

COMMERCE

5. SERVICE AUX USAGERS

1 • Segmentation des énergies livrées en 2022 par typologie abonnés

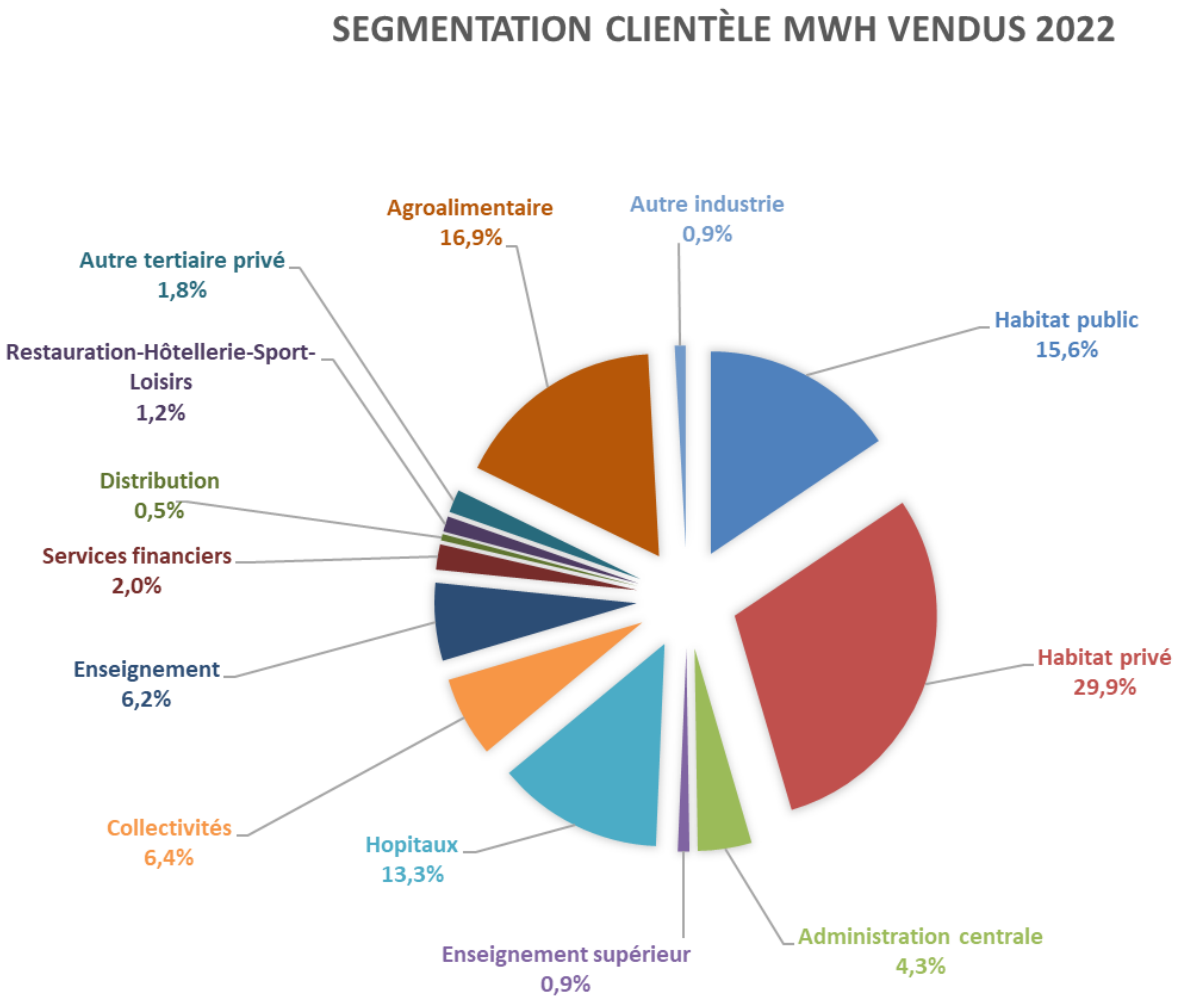

2 • Actions d'information et de promotion du réseau de chaleur 2022

- Comme chaque année, SCDC a à cœur d'ouvrir les portes de ses chaufferies au plus grand nombre.
  En 2022 plusieurs visites ont été organisées mais un focus particulier a été fait vers les **Syndics chambériens.** En effet, les Syndics sont au contact direct et régulier des usagers du chauffage urbain, il est donc important que les messages diffusés soient les plus justes. Nous avons donc accueilli les principaux syndics chambériens pour des présentations du réseau de chaleur et visites.

  - ASDER,
  - Elus et services de la Ville de Chambéry
  - USMB,
  - CITYA,
  - GRAILLAT,
  - Albanne Immobilier,
  - Ecole de la 2ème chance.

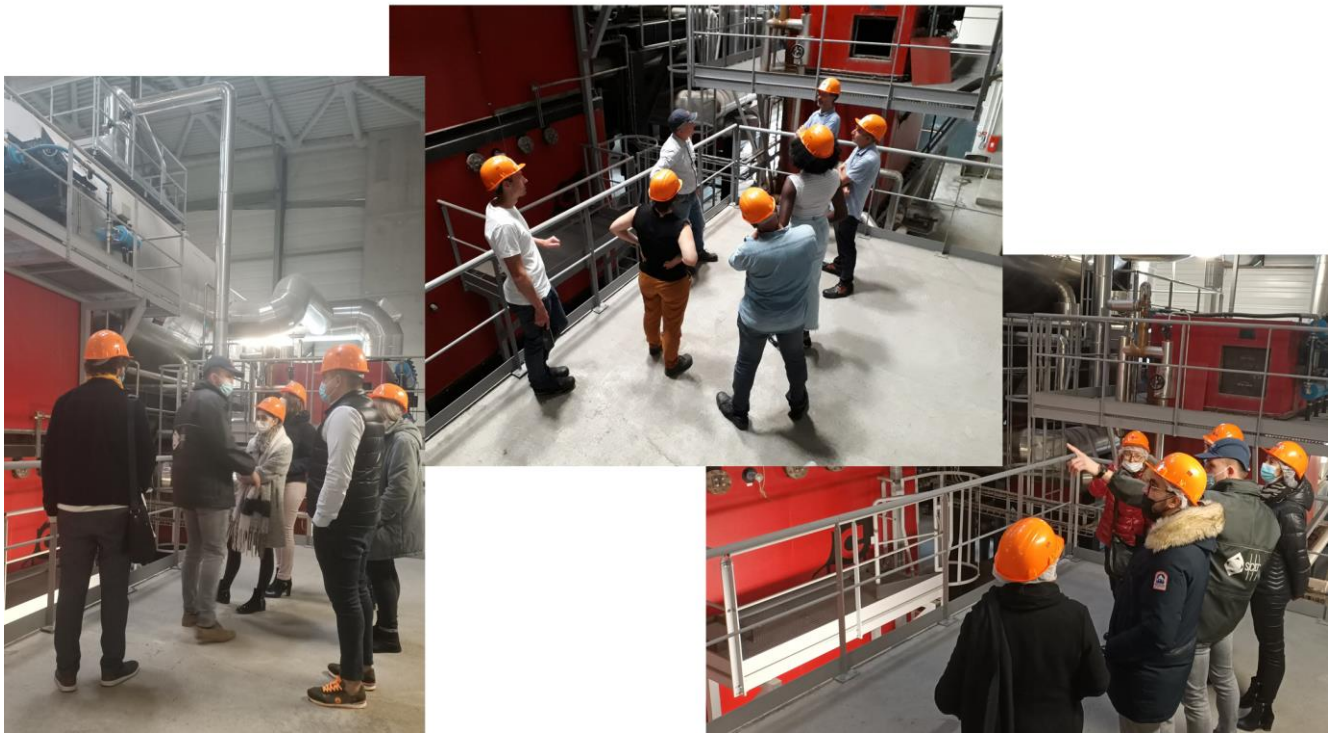

- **Co-organisation** de l'inauguration de la nouvelle ligne eau chaude surchauffée avec Savoie Déchets.
- **Mises à jour régulières du site internet** dédié au réseau de chaleur chambérien avec présentation des actualités, des évènements et des travaux.

- **Participation aux évènements** des partenaires, clients, institutionnel…

- Création et distribution d'une **newsletter** à destination de tous les usagers du réseau de chaleur.

Le réseau de chaleur se décompose en deux parties :

- **Le réseau primaire** qui apporte la chaleur jusqu'aux sous-stations d'échange situées au pied des bâtiments. L'ensemble des installations qui le compose est à la charge de la SCDC.
- **Le réseau secondaire** qui distribue la chaleur et/ou l'eau chaude de la sous-station d'échange vers l'intérieur des bâtiments et des logements. La gestion des installations secondaires est à la charge des gestionnaires du bâtiment.

Comment procéder en cas de panne de chauffage ou d'eau chaude dans votre appartement ?

1. Contactez le gestionnaire de votre copropriété / du bâtiment
3. Le gestionnaire fait intervenir le prestataire qui s'occupe de votre réseau secondaire, qui va :
   - Procéder à la réparation de l'incident, s'il dépend du réseau secondaire.
   - Demander l'intervention d'un technicien de la SCDC, si l'incident dépend du réseau primaire.

NOUS AVONS OBTENU LE LABEL ÉCORÉSEAU !

Le Chauffage urbain de Chambéry a obtenu le label « Éco-réseau de chaleur », qui récompense son implication environnementale, économique et sociale, grâce à la candidature portée par la Ville de Chambéry.

Le verdissement de sa production d'énergie à plus de 67%, la compétitivité et la stabilité de son prix de l'énergie ainsi que l'ensemble des actions de communications menées par SCDC, sont autant d'éléments qui ont été déterminant pour l'obtention de cette certification.

- **CCSPL** en présentiel (15/11/2022)**.**

- **Inauguration** du raccordement de la gendarmerie Lasalle

- Participation à l'inauguration du **Minibus de la Dynamo**

- **Prolongement des campagnes de communication**
    - Flocage de l'arrière d'un bus
    - Apparition sur les totems numériques présents dans les parkings de Chambéry.

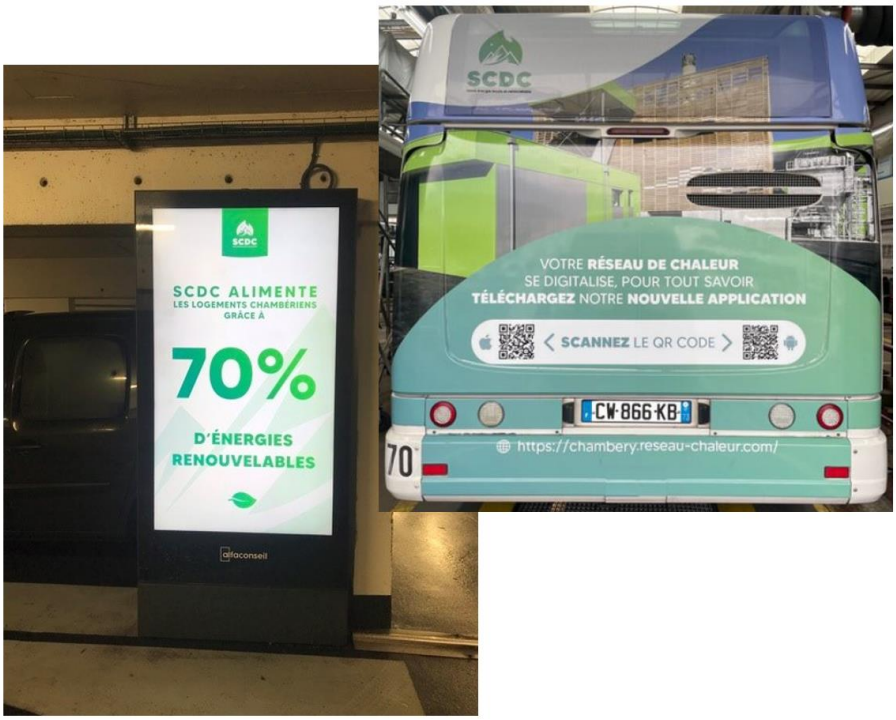

- **Insertion publicitaire** dans certains magazines locaux.
- Parution de certains **articles de presse** au sujet du réseau de chaleur de Chambéry.
- **Mise à jour du site internet** en fonction de la nouvelle identité visuelle.

3 • Evolution détaillée du réseau en Puissances Souscrites

Évolution détaillée du réseau en Puissances Souscrites

Nouvelles mises en services 2022												
Abonnés	**Bâtiment**	**N°Immo réseau**	**N°immo Sous station**	**N°Immo comptage**	**Densification**	**Extension**	**Rénovation**	**Construction neuve**	**Ps en kW**	**Date signature**	**Mise en service**	**Export**
Résidence La Cassine	CITYA	100001345/1	100001294/4	100001346/0		X	X		230	06/05/2021	19/01/2022	
Résidence Cartier	CRISTAL Habitat	100001160/1	100001294/4	100001315/0	X			X	70	06/05/2021	14/04/2022	
A2-A	OPAC	-	100001292/2	100001313/0		X		X	70	05/06/2019	31/03/2022	X
A2-B	OPAC	100001183/1	100001292/3	100001314/0		X		X	70	07/06/2019	31/03/2022	X
SCCV Castel View	SDC Castel View Bât A&B	100001178/2	100001293/14 et 100001293/15	100001330/0	X			X	436	23/10/2020	23/06/2022	
SCCV Castel View	Bât C	100001178/2	100001293/14 et 100001292/7	100001330/0	X			X	109	23/10/020	23/06/2022	
Golden'sky	Altarea	100001163/3	100001293/12	100001324/0	X			X	255	29/04/2021	16/09/2022	
LinkLab		100001345/2	100001293/21	100001347/0		X		X	550	25/03/2020	13/10/2022	
Bureaux Fondorian	SCI Fondorian	100001163/2	100001292/5	100001318/0	X			X	20	07/01/2021	06/08/2022	
Le Lamartine	CIS Immo	100001185/2	100001293/17	100001338/0	X		X		429	02/06/2022	21/10/2022	X
Terrasses et Pavillons	Graillat	100001161/5	10000193/18	100001341/0	X			X	125	20/11/2020	14/12/2022	
Héliopolis	Pautrat	100001169/2	100001293/22	100001348/0	X		X		350	09/06/2022	12/01/2022	
Panoramique	CITYA	100001183/2 et 100001201/2	10001293/20	100001344/0	X		X		353	24/06/2022	14/10/2022	
Pré Vert II	Savoie Syndic	100001179/2	100001293/19	100001343/0	X		X		290	11/06/2022	26/10/2022	
Savoisienne Habitat	Canopée	100001185/1	100001293/13	100001325/0	X			X	500	28/09/2020	20/06/2022	X
	Manège C								5		01/02/2022	
Total									**3862**			

**Ce tableau rend compte des mises en service techniques réalisées sur l'année 2022.*

Nouvelles signatures polices d'abonnement 2022									
Bâtiment	**Abonnés**	**Densification**	**Extension**	**Rénovation**	**Construction neuve**	**Ps en kW**	**Date signature**	**Date prévisionnelle MES**	**Export**
ECHO	IMAPRIM	X			X	250	17/02/2022	oct-23	
1406 Av de Lyon	OPAC	X			X	95	08/03/2022	nov-23	
Le Pixel	Villes et Villages	X			X	380	05/05/2022	déc-23	
UDEP	Grand Chambéry	X			X	1100	12/05/2022	août-22	
Héliopolis	PAUTRAT	X		X		350	01/06/2022	nov-22	
Ecole Vert Bois	Ville de Chambéry	X			X	200	29/06/2022	oct-23	
Le Lamartine	CIS Immo	X		X		427	29/06/2022	oct-22	X
Le Panoramique	CITYA	X		X		353	06/07/2022	oct-22	
Le Pré Vert II	Savoie Syndic	X		X		290	26/10/2022	oct-22	
Bât Jacques DORSTTER	CHMS	X			X	1999	25/07/2022	févr-23	
Héritage	COGEDIM	X			X	660	24/11/2022	mars-23	
59, rue des Ecoles	SDC 59, rue des Ecoles	X		X		80	20/12/2022	mars-23	
Total						**6 184**			

Déraccordements 2022					
Bâtiment	**Abonné**	**PCS en kW**	**Catégorie abonné**	**Date d'effet**	**Commentaire**
Gare Routière	Ville de Chambéry	-80,1	Petit consommateur	avr.-22	
Villa Perrier	Génie du Glacier	-58,13	Petit consommateur	déc.-22	
Manège C	ZANCHI Léonie	-5	base	janv.-22	
Crédit Mutuel	Crédit Mutuel Rue Bque	-78,1	Petit consommateur	janv.-22	
Total		**-221,33**			

**Ce tableau rend compte des déraccordements techniques réalisés sur l'année 2022.*

Ajustements Ps 2022							
Abonnés	Bâtiment	Ancienne PS en kW	Nouvelle PS en kW	Différence en kW	Catégorie abonné	Date d'effet	Export
AMEDEE	CHS Bassens	98	78	-20	Petit consommateur	Octobre-22	
LE BEL AIR		133	111	-22	Petit consommateur	Novembre-22	
Chambre de commerce	CCI	443	273	-170	base	Octobre-22	
Château de Bressieux	CHS Bassens	186	142	-44	base	Octobre-22	
Le Mas Boréale	CHS Bassens	449	345	-104	base	Octobre-22	
Belledonne	CHS Bassens	425	341	-84	base	Octobre-22	
Cerise	CHS Bassens	694	585	-109	base	Octobre-22	
Département	Musée Savoisien	200	400	+200	base	Décembre-22	
Total				**- 353kW**			

**Ce tableau rend compte PA signées pour modification de Ps sur l'année 2022.*

	Puissances souscrites 01/01/2022	Variations		Puissances souscrites 31/12/2022
Petites installations	10 183.60	369.00	-67.80	10 484.80
Tarifs de base	100 182.10	3 398.00	-649.00	102 932.10
Grosses installations	68 942.10	0.00	0.00	68 942.10
Très grosses installations	0	0	0	0
TOTAL	**179 307,80**	**3 767.00**	**-716.80**	**182 358.00**

**Ce tableau rend compte des puissances souscrites facturées au titre de l'année 2022. Un écart peut exister entre les puissances mises en service et les puissances facturées.*

4 • Développement commercial 2022

2022 est une année record en terme de développement commercial. SCDC a signé 6 184kW de puissance souscrite en axant toujours la démarche prospective vers la densification du réseau.

Ces résultats s'expliquent notamment par la crise énergétique liée au conflit entre l'Ukraine et la Russie qui a provoqué une forte augmentation du prix des énergies fossiles mais également une inquiétude sur la disponibilité de l'énergie.

Un fait marquant pour l'année 2022 est le raccordement d'anciens bâtiments s'étant déraccordés dans les années 1990.

Repartition Bât neuf Vs existants				
	Ps en kW		Nbre	
Bât neufs	3584	58%	6	50%
Bât existants	2600	42%	6	50%
Totaux	***6184***		***12***	
Repartition par type d'activité				
	Ps en kW		Nbre	
Tertiaire	2449	40%	3	25%
Logement	2635	43%	8	67%
Industriel	1100	18%	1	8%
Totaux	***6184***		***12***	

On remarque une répartition parfaite entre les bâtiments neufs et existants. Pour autant, près de 60% de la puissance souscrite se trouve sur des bâtiments neufs, principalement lié au raccordement du bâtiment DORSTTER du CHMS.

Le principal volume de raccordement est lié au logement, près de 70% des PA signées mais cela ne représente que 43% de la Ps contractualisée.

Nous avons également signé le raccordement d'un client type industriel, l'UDEP (Usine de Dépollution des Eaux Polluées) initialement prévu en 2021. Les travaux de raccordement ont également été réalisés pour une mise en service dans la même année.

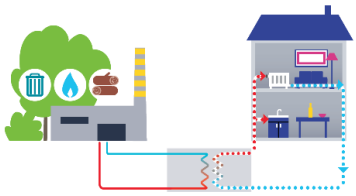

Un fait marquant pour 2022 est la mise en service de la chaudière gaz déportée permettant la livraison d'énergie aux 1er bâtiments de la ZAC Cassine, le Linklab et la Résidence Cassine.

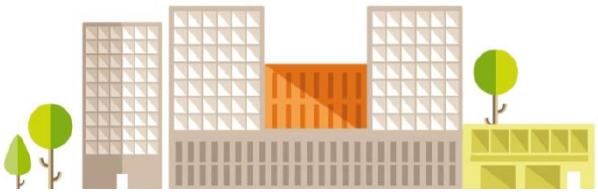

En 2022, l'impact des révisions de Ps a été maîtrisé. En effet la révision totale est de 353kW ce qui est plus faible que les dernières années. Cependant, ce n'est pas moins de 7 bâtiments à avoir demandé une baisse de leur puissance souscrite, ce qui montre que le phénomène de révisions des Ps se poursuit. Il faut également noter qu'un bâtiment a vu sa puissance révisée à la hausse suite à la fin de travaux, ce qui a permis de compenser les baisses.

En 2022, les négociations avec le CHMS pour une demande de révision de Ps à la baisse ont été relancées. Il faut prévoir que sur 2023 une baisse importante soit réalisée.

5 • Qualité du service aux Abonnés

Toujours soucieuse du niveau de satisfaction de ses abonnés, SCDC a en 2022, rendu visite à ses principaux clients. Outre le fait de récolter des retours clients concernant leur niveau de satisfaction des prestations fournies par SCDC, ces rendez-vous sont également des moments d'échanges privilégiés pendant lesquels les équipes de SCDC peuvent récupérer certaines informations utiles. Par ces rendez-vous, il est également important de relever les principaux points d'insatisfactions ou de crispations des abonnés de façon à proposer des solutions permettant d'améliorer les relations entre SCDC, ses abonnés et usagers.

Une enquête de satisfaction a été réalisée en 2022 auprès de nos principaux clients. C'est ainsi 31 abonnés qui ont été ciblés pour être questionnés via un cabinet spécialisé. Le principal axe d'amélioration est lié au retour d'informations techniques sur les interventions.

Dans le but de répondre à tous les motifs d'insatisfactions SCDC enregistre, classe et traite l'ensemble des réclamations reçues chaque année (Annexe 4). Comme habituellement, les principaux motifs de réclamations concernent la gestion du secondaire et la facturation de l'eau chaude individuelle.

6 • Partenariats Mécénats 2022

Le Concessionnaire poursuit son implication locale dans la cité chambérienne en renouvelant ses partenariats et adhésions auprès des structures œuvrant dans la création d'emplois, la promotion de l'économie circulaire, dans les sports de tous niveaux, et dans l'accès à la culture, à savoir :

06

RESSOURCES HUMAINES

6. RESSOURCES HUMAINES

1 • Mouvements du Personnel 2022

EFFECTIF AU 01/01/2022 (hors personnels intérimaires et détachés)	37				
	Variations		Dates	Intitulé de poste	Commentaires
	entrées	sorties			
CDI	1		05/10/2022	technicien équipements	
	1		01/01/2022	resp. équipe opérationnelle	
	1		01/09/2022	technicien équipements	
	1		25/04/2022	chargé de travaux	
	1		03/10/2022	technicien maintenance	
		1	07/07/2022	conducteur d'installations	démission
		1	10/03/2022	technicien équipements	démission
		1	30/06/2022	technicien équipements	démission
		1	31/08/2022	technicien maintenance	démission
		1	16/09/2022	conducteur d'installations	Rupture conventionnelle
		1	30/06/2022	directeur exploitation	départ à la retraite
CDD Dont apprentis et professionnalisation	1		24/08/2022	apprenti comptabilité	prépa BAC+2
	1		19/01/2022	comptable	accroissement
	1		19/09/2022	apprenti manager affaires	Prépa Master spécialisé
	1		17/10/2022	technicien maintenance	saisonnier début saison chauffe
	1		03/10/2022	technicien maintenance	saisonnier début saison chauffe
		1	31/07/2022	contrat prof. Chargé de travaux	Fin contrat professionnalisation
		1	01/01/2022	Comptable	Fin CDD
		1	13/05/2022	technicien maintenance	saisonnier fin saison chauffe
		1	31/05/2022	technicien maintenance	saisonnier fin saison chauffe
		1	25/08/2022	contrat prof commerce	fin contrat professionnalisation
		1	31/07/2022	apprenti comptabilité	fin contrat apprentissage
		1	15/07/2022	comptable	fin CDD
		1	31/05/2022	Chargé des systèmes info	Fin CDD
		1	31/08/2022	apprenti technicien	fin contrat apprentissage
	10	**15**			
EFFECTIF AU 31/12/2022 (hors personnels intérimaires et détachés)	**32**				

Le nombre d'équivalent temps plein s'élève à 35 pour l'année 2022.

La pyramide des âges conduit à retenir trois départs sur l'exercice 2023, sous réserve de futures demandes et en accord avec les dispositions législatives du moment.

Liste du personnel affecté à 100 % aux activités de la DSP au 31/12/2022 suivant modalités Protocole 8/01/2020 en **Annexe 5 .**

2 • Formation

Sur l'année 2022, SCDC consacre un budget de formation conséquent orienté sécurité comme les années précédentes.

Année	Heures de formation (h)	dont amélioration des connaissances et perfectionnement métiers (h)	dont Sécurité (h)
2020	604	72	532
2021	910	288	622
2022	1 305	349	956

3 • Intéressement

Il n'y a pas eu de versement d'intéressement en 2022 au titre de l'exercice 2021 du fait d'un résultat d'exploitation déficitaire.

4 • Relations avec les partenaires sociaux

L'évolution de la rémunération partant de la situation au 31 décembre 2022 est mentionnée ci-dessous :

- au titre de l'évolution de la grille IEG +0.80%
- au titre de l'ancienneté +0,42%
- au titre de l'avancement +1.54%
- au titre de la promotion +0,00%

soit une évolution moyenne cumulée de la rémunération ramenée à la rémunération principale + **2.76% (vs 1.51% en 2021).**

07

COMPTES DE LA DELEGATION

7. Comptes de la Délégation

Les comptes de la délégation sont conformes aux principes comptables des comptes sociaux approuvés par l'associé unique le 28 avril 2023 et en cours de certification (en date du dépôt de ce rapport) par les commissaires aux Comptes du Cabinet Deloitte.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de présentation des comptes annuels, et en **l'absence de charges indirectes constatées**.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques ; aucun changement de méthode dans les comptes sociaux n'est intervenu au cours de l'exercice.

Cependant, dans le cadre du protocole d'accord du 8 janvier 2020 signé entre SCDC et la ville de Chambéry (l'article 8.3), la SCDC a établi l'exercice précédent une correspondance entre les immobilisations portées à l'actif du bilan et l'inventaire physique réalisé par le concessionnaire.

Les immobilisations sont à présent détaillées des actifs avec indication de :

- La caractérisation (retour/reprise/bien propre)
- La valeur nette comptable en fin d'exercice comptable
- L'indemnité de fin de contrat ainsi que les informations suivantes :
  - Les échéanciers des emprunts ayant servi au financement des biens,
  - Le détail de l'amortissement des subventions d'investissements et la valeur nette estimée en fin de la délégation de service public,
- Le détail de la comptabilisation des droits de raccordement,
- Le solde des fonds de performance énergétique, de partage des résultats et des suivis des allocations de CO2.

Nous précisons que les valeurs brutes comptables des immobilisations et des subventions ne sont pas modifiées par cette correspondance.

Dans le cadre de la clôture des comptes et du fait des contraintes résultantes des délais de clôture du groupe Engie Energie Services, le Concessionnaire établit ses comptes sur la base, d'une part des transactions de l'exercice arrêté au 19 décembre et d'autre part, des transactions intervenues entre cette date et le 31 décembre (notamment la comptabilisation de factures à émettre et de factures non parvenues).

Une analyse de l'impact des transactions réelles intervenues entre le 19 et le 31 décembre a été effectuée par les Commissaires aux Comptes ; elle n'a pas mis en évidence d'ajustement susceptible de remettre en cause le résultat de la période.

Les transactions liées à l'activité R1 de l'exercice ne sont pas concernées par ces estimations.

Annexes *: N° 6 Comptes sociaux de la SAS SCDC au 31.12.2022 / N°7 Liasse fiscale détaillée au 31.12.2022 / N° 8 Balance générale au 31.12.2022 / N° 9 Fonds de partage de résultats.*

1 • Faits marquants

L'exercice comptable 2022 a été marqué par les éléments suivants :

- une rigueur climatique en baisse significative sur l'année civile enregistrant 2 151 degrés jours contre 2 479 en 2021 sur le compte R1 ;
- Un contexte de forte hausse des prix d'achat des énergies fossiles et des quotas de CO2.
- La signature de l'avenant n°23 ayant pour objet la prise en compte du prix d'achat de marché du gaz dans la structure tarifaire du R1 au 1er janvier 2022 rendant ainsi éligible au bouclier tarifaire le réseau de chaleur.
  Cet avenant acte également la prise en charge par SCDC des surcoûts induits par l'arrêt de l'UVE sur l'exercice 2023.
  SCDC a couvert ce risque dans ses comptes 2022 à hauteur de 750 000 €.

- La réalisation de la fin du programme de travaux de rénovation des réseaux prévus au protocole d'accord signé le 8 janvier 2020 (coût total dernier tronçon hors CEE : 0.4 M€ pour 114 ml rénovés).
- La production électrique des installations de cogénération sur le marché libre.

  (pour mémoire : fin du contrat d'obligation d'achat avec EDF en 2018 et encadré sur un plan contractuel par l'avenant n°20 au contrat de DSP).

- un programme soutenu d'investissements de développement du réseau de chaleur atteignant près de 1 132 k€ pour 4 MW de puissance souscrites brutes.

Pour rappel :

Le taux de couverture par des énergies renouvelables évalué sur l'exercice pour le domaine concédé dépasse 50% sur l'année civile. L'application du taux réduit de TVA sur le terme R1 Énergie (cf. Article 279b decies du Code Général des Impôts) est ainsi confirmée.

2 • Analyse du Compte de résultat de la DSP

Ci-dessous compte de résultat d'exploitation comparatif et synthétique de la DSP 2022/2021 : le résultat d'exploitation avant crédit d'impôt fait apparaître un résultat avant impôt positif de **€ 320 502 vs - 1 304 266 € en 2021.**

La délégation fait apparaître cette année un résultat positif après 3 années consécutives de résultats déficitaires.

Le résultat global de l'exercice s'améliore du fait d'une nouvelle tarification appliquée au 1er janvier 2022 et d'une contribution positive de la vente d'électricité sur le marché libre.

Il est à souligner que les abonnés du secteur résidentiel du Réseau de chaleur ont pu bénéficier du dispositif gouvernemental du bouclier tarifaire visant à amortir les fortes hausses du prix des énergies fossiles.

Ce dispositif a permis de faire baisser le prix R1 de 15 % en moyenne des abonnés éligibles.

Les dépenses courantes des postes R2 ainsi que la masse salariale restent maîtrisées malgré une hausse générale des prix et des tensions sur les approvisionnements généraux.

Sur cet exercice l'entreprise a vu sa charge d'impôts et taxes augmenter du fait de relèvement des taux d'imposition et une baisse du dégrèvement sur la Valeur Ajoutée.

Le remplacement de l'échangeur du Covet et les dépenses de réfractaire des chaudières bois de Bissy constituent les principales dépenses de gros entretien (GE).

Ci-dessous synthèse des résultats par activité.

	EUROS 2 022	EUROS 2 021
RESULTAT R1	-2 703 993	-1 800 975
RESULTAT R2	-1 729 875	-454 025
RESULTAT P2 / P3 ALPINA	66 094	63 902
RESULTAT P2 CEMOI	13 492	9 053
RESULTAT COGENERATION BISSY	4 674 784	877 779
RESULTAT GLOBAL HORS IMPOT SOCIETE	**320 502**	**-1 304 266**

COMPTE EXPLOITATION SCDC en €	2022	2021
PRODUITS		
sous total 701 (ventes produits)	27 958 056	12 702 996
sous total 706 (ventes abonnements)	9 637 496	9 558 807
sous total 722 (production immobilisée)	35 728	92 057
sous total 777 (reprise qp subventions)	827 391	851 839
sous total 708 et 758 (droits raccordements et autres produits)	421 436	223 136
sous total 781 (reprise de provisions exploitation)	1 135 288	879 616
TOTAL PRODUITS	**40 015 396**	**24 308 451**
CHARGES		
achats energies	24 330 285	13 412 675
achats de quotas	808 163	1 223 198
sous total 60(autres consommables)	1 055 133	924 928
sous total 61 (services extérieurs)	3 110 291	1 527 669
sous total 62 (autres services extérieurs)	961 075	922 796
sous total 63 (impôts et taxes)	403 996	303 637
sous total 64 (charges de personnel)	2 638 893	2 411 918
sous total 65 (autres charges de gestion courante)	177 495	62 502
sous total 66 (charges financières)	739 594	767 906
sous total 67 (charges exceptionnelles)	135 994	30 321
sous total 68 (dot amort et prov))	5 333 973	4 025 166
TOTAL CHARGES	**39 694 893**	**25 612 717**
RESULTAT AVANT IMPOTS	**320 502**	**-1 304 266**
IS (26,5%) / Crédit impôt	**5 190**	**8 040**
RESULTAT NET EXPLOITATION	**325 692**	**-1 296 226**

Annexes : *N°10 Compte rendu financier analytique (fichier xls balance analytique) / N°11 Rapprochement résultat DSP – Résultat total société / N° 12 Tableau des références analytiques.*

- Compte R1

La rigueur climatique enregistrée en 2022 est en **forte baisse** par rapport à l'année précédente portant ainsi à 2 151 le nombre de degrés jours vs 2 479 pour l'année 2021.

Le volume des ventes de chaleur (hors abonnés industriels) en MWh utiles et des m3 d'eau chaude sanitaire diminue ainsi de 13 % en volume sur les deux exercices malgré un développement commercial significatif sur la dernière partie de l'exercice (+ 1 400 MWh utiles en poids de facturation).

La livraison de vapeur aux abonnés industriels reste stable et atteint 31 469 Mwh vapeur vs 31 946 en 2021 (cf § exploitation page 16 et 17).

La Délégation a ainsi livrée **195 224 MWh** utiles en **2022** contre **221 065 MWh** pour **2021 soit une baisse de 11.68 %.**

Le contexte de hausse du coût des énergies (principalement le gaz) et l'application de l'Avenant n° 23 au 1ER janvier impacte le prix moyen facturé R 1 toutes livraisons confondues qui s'élève à 71.511€ HT/MWh utile en 2022 contre 41.91 € HT/MWh pour 2021 (hors impact du bouclier tarifaire).

La récupération thermique issue de la chaleur co-générée ainsi que les énergies décarbonées tels que le bois et la vapeur livrée par l'UVE ont bénéficié au Réseau donnant une nouvelle configuration de la mixité énergétique depuis la fin du contrat d'obligation d'achat avec EDF au 31/12/2018.

Le résultat R1 reste structurellement négatif du fait d'un décalage entre le coût d'achat des énergies indexé sur le PEG MA et les indices gaz de la composante R1 (CPF 35-23) de la facturation aux abonnés (cf graphique ci-dessous).

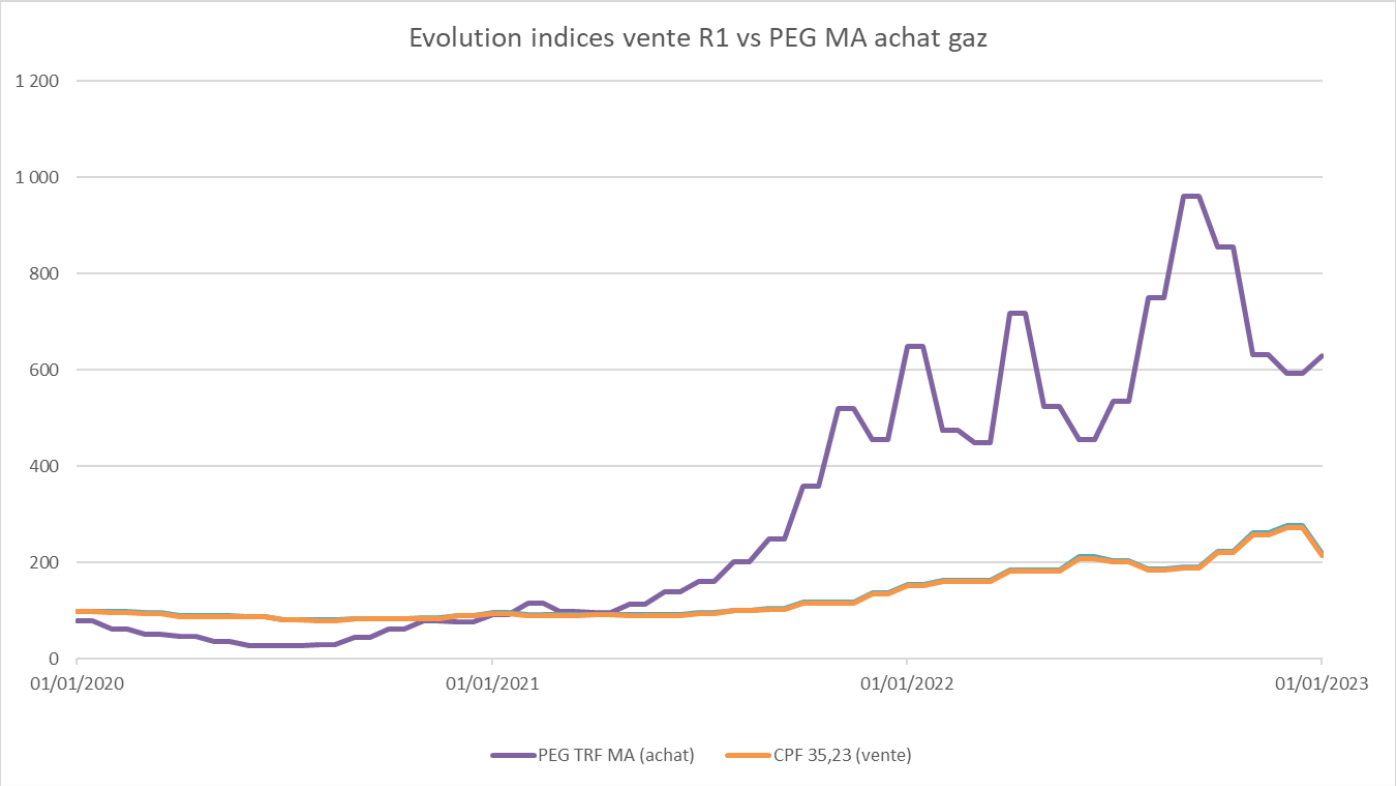

• Compte R2

Le chiffre d'affaires R2 (hors refacturation du terme R2 Co2) progresse de 9 % par rapport à l'exercice précédent compte tenu principalement des éléments suivants :

- l'évolution moyenne des indices tarifaires R2 de +9 % ;
- des renégociations des puissances souscrites et déraccordements (- 717 kw) ;
- du développement commercial effectif sur l'exercice (+ 3 767 kw)

La puissance souscrite totale nette en **poids de facturation** augmente entre les 2 exercices de + 2445 kW et s'élève ainsi à 180 596 kW au 31 décembre 2022 contre 178 151 kW au 31 décembre 2021.

En outre, l'entreprise a refacturé aux abonnés le terme R2 Co2 relatif à l'insuffisance de quotas de Co2 constatée à la clôture de l'exercice 2022 soit 809 126 € correspondant à 12 604 t de quotas de CO2 manquants constatés au 31/12/2021.

Par ailleurs, à la clôture de l'exercice 2022, les nouvelles allocations gratuites de quotas ne couvrent pas les émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité de l'année. C'est la raison pour laquelle les comptes de l'exercice intègrent une provision de charges prévisionnelles de 9 548 tonnes CO2 pour un montant de 813 722 € et une provision de recettes R2 Co2 pour le même montant selon les dispositions prévues au contrat de concession (Avenant 16 art §.3).

Dans le cadre des travaux de liaison en eau surchauffée SCDC a provisionné dans ses comptes 136 900 K€ de pénalité de retard de mise en service, comme prévu au contrat.

Ci-dessous tableau synthétique des variations des charges R2 supérieures à 50 K€

Explications du Compte R2 **2022/2021**

variations > à 50 k€ et /ou significatives vs N-1

N° Ligne	Libellé	Montants en € 2022	2021	Variations	Commentaires
13 et 15	Chiffre d'affaires R2 hors R2 CO 2	8 940 754	8 190 876	749 878	Puissances souscrites **en poids de facturatio**n en hausse entre les 2 exercices + 2445 kw vs -2 132 kw en N-1(renégo Hopital bassens;); Développements (+3 767 kw) et baisses (-717 Kw); évolution en moyenne indices +9,06% - 13 k€ de recettes ecs
14	Recettes R2 CO2	532 175	1 204 302	-672 127	Constatation Facturation à établir sur 2022 relative à couverture quotas de Co2 manquants au 31/12/2021. **Facturation R2 CO 2 202**1= 775 454 € (insuffisance = 12 411 t à 62,475€ /t) EXT provision r2 CO 2 - 1056 929 € (insuffisance estimée 15 369 t 68,77 €/t) Provisions R2 CO2 = 813 681 € (**insuffisance estimée** 9 548 t à 85,22€/ t)
17	Eau brute	419 413	362 772	56 641	2021 n'est pas représentative de la charge d'eau normale car reprise provision facture non recue, En 2022 conso = 126 753 m3 vs 133 069 m3 en 2020. Conos des centrale s=- 11 % Conso pourecs = stable Effet prix+ 17 k€ et effet volume +39 k€
18	Electricité Des Centrales	452 998	405 819	47 179	Baisse conso electrique mais effet prix = +47 k€
24	entretien des centrales	258 597	208 007	50 590	entretien/ réparations courants des chaufferies Biomasse
27.1	Travaux GER	1 098 253	879 032	219 221	Nouvel echangeur au Covet 191 k€
31	Personnel intérimaire	91 573	46 823	44 750	Renfort de personnel nécessaire pour pallier aux variations d'effectifs
47 à 55	impôts et taxes	403 996	303 637	100 359	Diminution du dgvt VA et assujettissement à Organic car Chiffres d'affaires > à 19 m€ / augmenation des impôts fonciers
56	Frais de personnel	2 638 893	2 411 918	226 975	Provision d'intéressement 74 k€ vs 0 pour 2021 Prime partage de la valeur 38 k€ Indemnités départ retraite et 1,25 ETP direction exploitation
57	Dotations aux amortissements	2 952 466	2 617 457	335 009	dont amortissemenst travaux protocole (T1+T2) + 172 k€ , impact années pleines des raccordements mis en service fin 2021,
58	Clients douteux	370 783	33 800	336 983	Impayés industriels 266 k€ et augmentation significatif du risque d'irrécouvrabilité,
59	Dotation risques et charges	750 000	0	750 000	Prise en compte de 50 % des surcoûts liés à non livraison de vapeur Avt 23
61	Charges diverses	133 598	421	133 177	charges liées aux renégociations commerciales,
64	Résultat net sur opération QES	540 059	1 164 521	-624 462	cf ligne 14 recettes R2 co2
66	produits divers de gestion courante	-421 436	-223 136	-198 300	augmentation des droits de raccordements et reçu Aide à la mise en place iso 50001
67 d	frais exceptionnels	136 900	30 816	106 084	Pénalités retard MSI liaison eau surchauffée

Annexe 13 : *Evolution tarif R1 et R2.*

- Stock matériels et outillages

Néant.

- Dépenses et Fonds conventionnel GER

Le bilan financier détaillé des travaux GER de l'exercice figure à ***l'annexe 14.***

Le Concessionnaire a engagé sur l'exercice des dépenses GER à hauteur de 1 098 253 € principalement :

- Fuites réseaux (374 k€ vs 582 k€ en 2021)
- Réparations diverses des chaudières biomasse (170 k€ vs 100 k€ en 2021)
- Remplacements et réparations compteurs et échangeurs en sous stations et Station d'Echange du Covet pour 388 k€

Ces dépenses sont couvertes par une provision disponible de 1 098 253 €.

L'impact net du poste GER sur le résultat de l'exercice s'élève à - 1 224 k€ en charges d'exercice compte tenu d'une provision de 1 224 k€ constituée pour couvrir les dépenses de l'exercice et des exercices suivants.

La comparaison des dépenses réalisées sur 2022 avec les dépenses prévisionnelles moyennes du plan 2017-2024 est mentionnée ci-dessous :

Dépenses totales de l'exercice	**1 098 253 €HT** (vs 891 391 € HT moyen plan 2017/2024)
Dépenses Centrales	**577 600 €HT** (vs 247 947 € HT moyen plan 2017/2024)
Dépenses Réseaux & Sous Stations	**520 659 €HT** (vs 643 444 € HT moyen plan 2017/2024)

A noter que les dépenses d'entretien de l'exercice représentent **14.59 % du chiffre d'affaires R2** de l'exercice alors que le Fonds GER conventionnel est crédité de 11,10% (l'article 45.2.3 de l'avenant 16) du montant des recettes R2 HT soit 992 424 € pour l'exercice 2022.

Les dépenses imputées à ce Fonds conventionnel GER s'élèvent à 1 195 958€ HT pour un montant disponible en entrée de période de - 2 292 010 € HT.

Aucun remboursement de sinistre ne vient impacter les comptes sur la période.

Le solde net au 31 décembre 2022 inscrit au fonds GER est débiteur pour un montant de **- 2 495 543 € HT.**

(Cf. annexe 14)

- Prestations accessoires :
  Activité Eau Chaude Sanitaire

SCDC distribue l'eau chaude sanitaire à environ 3 700 abonnés individuels.

Elle assure la production en sous station, l'entretien des équipements et les aspects administratifs tels que la facturation individuelle, le recouvrement et les éventuelles procédures de contentieux.

Le processus de recouvrement des créances relative à cette activité reste très difficile en raison d'un contexte économique à forte inflation et d'autre part un processus judiciaire long et coûteux pour l'entreprise.

Ainsi, force est de constater que les pertes nettes sur créances et le risque d'irrécouvrabilité restent élevés.

A la clôture de l'exercice le risque total sur l'encours clients s'élève à 304 k€ HT.

Les principaux indicateurs sont mentionnés ci-dessous :

	2022	2021
Mises au contentieux et procédures judiciaires	184 dossiers	184 dossiers
Commission de surendettement	98 dossiers	52 dossiers
Créance clients douteux en TTC	304 K€	287 K€
Pertes clients irrécouvrables	34 K€	48 K€

A titre d'information, des négociations sont en cours pour le transfert des installations ECS et de la facturation associée aux bailleurs sociaux.

• Compte exploitation Cogénération BISSY

Le fonctionnement de la cogénération est encadré contractuellement par l'avenant 16 puis l'avenant 20, pour donner la priorité aux productions de chaleur d'origine EnR (UVE et biomasse).

Le compte d'exploitation de la cogénération se base sur un engagement des turbines pendant 1 170 heures (moyenne pondérée des heures de fonctionnement des 2 TAG).

Les émissions de CO_2 étant alors intégralement à la charge du Concessionnaire, soit pour l'année 2022 2 340 t à 79.45 €/t ont été provisionnés dans les comptes de l'exercice.

Le résultat analytique du compte TAG BISSY prend en considération uniquement les charges variables, l'overhaul de la turbine N°2 et autres charges fixes directement imputables à l'activité cogénération (gaz cogénération, utilités et fluides auxiliaires, contrat de maintenance Centrax, amortissements, assurance, etc.).

Les autres frais (personnel associé par exemple) sont comptabilisés dans le compte R2.

Pour une lecture continue des comptes, **la présentation du résultat Cogénération dans le Compte de Résultat est identique à la présentation des années précédentes ; elle diffère de la présentation du résultat de cette même Cogénération au format du CEP établi pour l'avenant 16.**

• Redevance due à la Collectivité

Le Concessionnaire a collecté **450 860 € sur l'exercice 2022** pour le compte de la Ville (pour **338 849 € en 2021**). Les redevances au titre de l'occupation du domaine public et du contrôle de délégation sont calculées sur le chiffre d'affaires hors taxe facturé et encaissé.

Cette redevance est versée chaque trimestre à la Trésorerie Municipale conformément à l'article 49 de l'avenant 16 au Contrat de Concession.

Pour mémoire, ces redevances collectées par SCDC et pour le compte du délégant sont comptabilisées dans les livres de la concession en **comptes de tiers et ne constituent pas ainsi une charge d'exploitation**.

Au titre du suivi et de l'encadrement de la Délégation, le Concessionnaire a versé au Délégant, le montant de 100 000 € pour l'exercice 2022.

• Frais de siège et assistances techniques groupe

Dans le cadre des modalités contractuelles définies à l'article n°67 de l'avenant 16, le Concessionnaire a versé à sa société mère une redevance annuelle pour un montant de 318 319 € pour l'exercice 2022.

Cette redevance annuelle couvre les prestations suivantes : assistance technique, administrative, commerciale, juridique….

• Subventions et aides au développement / Droits de raccordements

Le Concessionnaire a obtenu au cours de l'année 2022 une subvention de l'ADEME au titre de la nouvelle liaison Eau surchauffée entre SCDC et Savoie Déchets

Montant accordé 540 000 € : comptabilisé en subvention et activé en 2023 concomitamment à la mise en service de cette liaison au 1er janvier 2023.

***Annexe 15** : Etat récapitulatif des subventions obtenues à ce jour / Amortissement des subventions jusqu'au 31.12.2024.*

Pour mémoire : Traitement comptable des subventions et des droits de raccordements perçus

A / Les subventions d'investissements

Les subventions relatives aux investissements sont comptabilisées en capitaux propres de l'entreprise conformément aux règles du plan comptable général.

Dans le cadre de la restructuration comptable des immobilisations demandée par l'autorité concédante (Protocole 8/01/2020 page 18) à compter du 1er janvier 2021, les subventions d'investissements ainsi que les droits de raccordement déduits initialement des emprunts financiers relatifs aux investissements de la DSP sont étalés sur la durée restante du contrat.

B / Les droits de raccordements

Les droits de raccordements facturés relatifs aux bâtiments mis en service sur l'exercice 2022 s'élèvent à 345 717 €.

Conformément aux dispositions comptables et fiscales, cette recette est comptabilisée dans les « Autres produits d'exploitation » et est soumise à l'impôt des sociétés au taux de droit commun.

Pour mémoire dans les livres de la DSP cette recette est constatée dans son intégralité (sans étalement l'année de mise en service du bâtiment raccordé).

• Exportation de Chaleur

En 2022, la Délégation a développé le réseau par une exportation sur les communes suivantes :

- Bassens (le CANOPEE 500 Kw/ LE LAMARTINE 429 Kw)
- Cognin écoquartier de Villeneuve (ANTHEA 70 Kw/ Bâtiment A2-B 70 Kw)

La puissance souscrite export totale cumulée pour la Délégation s'élève ainsi à 3 733 Kw à la clôture de l'exercice.

• Solde du Fonds d'Amélioration de la Performance Energétique

Au 1er janvier 2022, le solde du compte était débiteur de 14 888,41 € identique à 2021.

L'annexe 16 détaille le calcul ouvrant à une éventuelle contribution du Concessionnaire à ce fonds dans l'exercice selon les modalités mentionnées à l'article 58 de l'avenant 16.

Aucun abondement à ce fonds n'est opérable sur l'exercice clos.

• Activités accessoires

L'annexe 17 détaille les flux financiers liés à la fourniture d'eau chaude sanitaire (ECS).

L'activité ECS dégage de façon structurelle un résultat négatif sur l'exercice.

A noter que l'application d'un tarif R1 ECS solaire reposant sur une production locale d'énergie réalisée par les installations solaires des abonnés, est acquise par convention et quelle que soit la performance non garantie des installations solaires implantées sur les installations solaires ; situation préjudiciable pour le Concessionnaire.

• Achats

Le Concessionnaire a émis des commandes supérieures à 90 k€ HT dans le respect des conditions contractuelles de l'article 3 de l'avenant 19 entré en vigueur en juin 2018, à savoir :

Appel d'offres travaux suivants :

- Création de la liaison entre l'UVE et la centrale de Bissy avec l'entreprise PG PROCESS (01) 95k€ pour les TS de travaux de tuyauterie ; la société ENGIE (69) 664k€ pour la MOD des travaux en chaufferie ; l'entreprise BLONDET (73) 325k€ pour les travaux de VRD.

- Réparation de la turbine à gaz n°2 avec la société CENTRAX LIMITED (UK) 933K€

- Réparation de la turbine à gaz n°1 avec la société CENTRAX France (45) 119k€

- Création du raccordement ANRU avec l'entreprise GIROUD GARAMPON (38) 140k€ pour les travaux de GC.

- Complément de travaux des rénovations réseaux protocole 2022 avec l'entreprise EHTP (73) 130k€ pour les travaux de VRD

Les dossiers de consultation des entreprises et le tableau d'analyse des offres sont déposés dans la GED pour consultation.

3 • Investissements

Les investissements de l'exercice 2022 ainsi que le montant projeté de l'indemnité de fin de contrat associée sont détaillés en ***annexe 18*** et lus comme suit :

- Investissements bruts des biens de retour/ biens de reprise mis en service dans l'exercice 2022 s'élèvent à 1 379 k€ HT

  dont :

  - Travaux modernisation (avenant 22) 133 k€ HT
  - Investissements techniques 32 k€ HT
  - Nouveaux raccordements 1 131 k€ HT
  - Raccordement primaire industriel 81 k€ HT

Pour mémoire l'entreprise avait inscrit dans son budget 2022 un montant global d'investissements de 4 523 k€ comprenant le raccordement liaison eau surchauffée à l'UVTD mis en service au 1er janvier 2023.

<u>Règles et méthodes comptables de la charge économique relative aux investissements de la DSP.</u>
(pour mémoire)

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire, en fonction de leur durée d'usage. Le fonds de commerce est représentatif des activités de multiservices et entretien des installations telles que définies dans l'article 5 des statuts de la société. Le fonds de commerce est amorti selon le mode linéaire sur une période de 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués :

· à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux)

· à leur coût de production (biens produits),

· à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'usage

Constructions	Linéaire	20 à 25 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 15 ans
Installations et agencements	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 8 ans

L'annexe 19 indique la valeur de l'indemnité de fin de contrat cumulée et calculée au 31/08/2024 pour l'ensemble des investissements de la concession comptabilisés et activés au 31/12/2022.

Le montant de cette indemnité nette de subvention, droits de raccordement et éventuellement autres participations perçues par le concessionnaire s'élève à **19 624 506 € HT à la fin de l'exercice 2022**.

A compter de 2019, l'indemnité de fin de contrat des biens de retour activés est calculée en Valeurs Nettes Comptables conformément aux dispositions du Protocole d'accord signé entre le délégataire et SCDC le 8 janvier 2020.

A titre d'information, le budget prévisionnel des investissements pour l'année 2023 s'élève à 4 523 k€ HT

dont :

- Développement nouveaux raccordements bâtiments 790 k€ HT
- Travaux de modernisation des centrales avenant 22 240k€ HT
- Travaux liaison UVE eau surchauffée 3 477 k€ HT